

Structures africaines de production et concept d'exploitation agricole

J. MAYMARD

Agronome de l'ORSTOM
Centre ORSTOM de Dakar
B.P. 1386 Dakar (Sénégal)

Première partie :

UN EXEMPLE DE TERROIR AFRICAIN :
LES CONFINS DIOLA-MANDING
AUX BORDS DU SOUNGROUGROU (Sénégal)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

1. DÉFINITION DE MÉTHODE ET LOCALISATION DU SECTEUR

2. LES STRUCTURES VISIBLES INSCRITES AU SOL

- 2.1. L'habitat
- 2.2. L'arrangement spatial des cultures
- 2.3. Le dessin parcellaire

3. PROPRIÉTÉ, DROIT DE CULTURE ET PARTAGE DU SOL

- 3.1. Y a-t-il une propriété foncière ?
- 3.2. Le principe de l'inaliénabilité
- 3.3. Situation résultante quant au partage du sol
- 3.4. Autres droits sur la terre

4. L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

- 4.1. Le carré unité de résidence ou unité de production ?
 - 4.1.1. Définition et classification des carrés
 - 4.1.2. Répartition des tâches, des responsabilités et des profits au sein du carré
- 4.2. Les prestations de travail
 - 4.2.1. L'entraide à charge de revanche
 - 4.2.2. L'aide sans contrepartie en travail
 - 4.2.3. L'intervention des sociétés
 - 4.2.4. Le système du « navétanat »
 - 4.2.5. Le travail à la tâche
- 4.3. L'élevage et la formule du troupeau collectif
 - 4.3.1. Comment devient-on propriétaire de bétail ?
 - 4.3.2. La conduite du bétail
 - 4.3.3. Principe d'organisation du troupeau collectif
- 4.4. Aspects dynamiques et incidences immédiates des innovations
 - 4.4.1. L'introduction de la culture attelée
 - 4.4.2. L'introduction du riz pluvial
 - 4.4.3. L'intervention des organismes d'encadrement

RÉSUMÉ

Cet article constitue la première partie d'un travail plus ambitieux qui se propose d'analyser et de souligner ce que les structures de production agricole ont d'original en milieu traditionnel africain. Il en est la phase purement descriptive, alors qu'un deuxième volet établira des comparaisons, approfondira quelques concepts, montrera l'inadéquation fréquente du vocabulaire importé, et tirera des conclusions d'ordre pratique et méthodologique.

Les résultats qu'exposent cette première phase descriptive se fondent sur une enquête minutieuse d'un petit secteur de l'agriculture sénégalaise. On y verra comment peuvent coexister de solides et fort complexes structures paysannes, avec divers apports du monde moderne ; ces apports pénètrent spontanément ou sont impulsés par voie administrative et obligatoire, avec l'organisation de la commercialisation, du crédit, et de l'encadrement technique. Un effort particulier a été fait pour voir les choses « de l'intérieur » et rechercher au plan technique et au plan humain les interactions multiples qui aident à comprendre la singularité des situations.

ABSTRACT

This article is the first part of a more ambitious work whose aim is to analyze and stress whatever originality there is in the agricultural production structure in the traditional African environment. The first part is purely descriptive. The second part will establish comparisons, examine thoroughly certain concepts, show the frequent inadequacy of the imported vocabulary, and will draw conclusions of a practical and methodological nature.

The results shown in this first descriptive part were based on a detailed investigation of a small sector of the Senegalese Agriculture. One sees how deeply rooted and strong complex peasant structures can coexist with the various contributions of the modern world. These contributions penetrate spontaneously, or are aided by compulsory administrative channels, with the organization of commercialization, credit and the technical setting. A particular effort has been made to see the events from the « inside » and to look for, on the technical and human plan, the multiple interactions which help to understand the peculiarity of the situation.

AVANT-PROPOS

Si le rôle de l'agronome est, sans conteste, de mettre en évidence les potentialités que recèlent les divers milieux écologiques et d'adapter les techniques agricoles à la spécificité de ces milieux, un point qui prête à discussion est de savoir à quel domaine de la connaissance, il peut ou il doit cantonner ses investigations. La science agronomique se réduit-elle à l'étude des facteurs végétatifs, c'est-à-dire à ceux qui conditionnent directement le développement de l'être vivant, objet de production, ou doit-elle prendre en compte, comme une donnée de base, l'ensemble des conditions qui régissent cette même production, en y comprenant l'homme local, et son héritage de techniques, de systèmes fonciers et d'organisation sociale ?

En agriculture africaine, c'est un véritable abîme qui sépare, on le sait, les possibilités qu'expriment les résultats obtenus en station et la production réelle obtenue par la masse des cultivateurs ; et ceci en dépit de sérieux efforts faits pour l'encadrement et la vulgarisation de nouvelles techniques.

Face à cette constatation, deux attitudes opposées ont pu se développer : l'une interventionniste, mettant la situation présente au compte de l'ignorance, de l'indolence, de l'esprit routinier des paysans, rêvant d'imposer des modèles plus efficaces, évidemment déduits des modèles occidentaux ; l'autre conservatrice, et même passéiste, constatant d'abord la vanité de nombreuses interventions peu réussies, et soucieuse avant tout de ne pas perturber les équilibres établis. Les uns, épris de technique et égarés par le mythe du développement, arrivent à considérer l'homme local comme le principal obstacle au progrès ; les autres, aveuglés par un attachement excessif aux valeurs primitives, en viennent à rejeter tout ce qui peut troubler l'ordre éternel des champs.

Dénouer un tel dilemme devient sans doute une des tâches les plus urgentes. On doit essayer d'y parvenir en développant une recherche agronomique qui situe résolument son objet dans l'environnement total, et s'attache à discerner des comportements, non plus en fonction des causes séparées comme dans la méthode expérimentale, mais en fonction des interactions multiples qui caractérisent chaque milieu particulier.

La prise en compte du contexte global, dans chaque situation géographique individualisée, est à l'origine d'investigations complexes, de nature écologique et de caractère anthropocentrique ; c'est l'objectif que s'assigne une équipe d'agronomes de l'Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer, en s'attaquant, surtout sous l'angle méthodologique, au thème des « Potentialités agricoles régionales ». Il y a sans doute bien des manières d'aborder cette question ; l'une d'elles consiste très simplement à mener des enquêtes approfondies dans les milieux ruraux préexistants afin de révéler les structures actuelles de production et de déceler les facteurs limitatifs et multiplicatifs des agricultures régionales. Le problème des potentialités est, en effet, un problème de performances et une performance ne peut se juger que par référence au cadre dans lequel elle s'établit.

Ayant débuté une telle enquête dans un secteur peu connu de l'agriculture sénégalaise, et l'ayant entreprise avec le minimum d'idées reçues ou toutes faites pour avoir plus de chances de saisir son caractère vrai, on s'est aperçu que les réalités paysannes découvertes étaient difficilement exprimables à l'aide du vocabulaire usuel ; et l'on a pu rétrospectivement mesurer tout le risque qu'il y avait à plaquer sans discernement des notions classiques sur un univers singulier.

C'est la découverte de cet univers qui nous engage à exposer les premiers résultats de cette recherche, en décrivant d'abord sans *a priori* les structures locales de production, en approfondissant ensuite quelques concepts communs à la lumière de cet éclairage particulier.

1. DEFINITION DE METHODE ET LOCALISATION DU SECTEUR

Le mot « terroir » qui figure dans le titre ci-dessus désigne un espace agricole, divers d'aspect à l'échelle kilométrique, mais homogène du point de vue du parti que sait en tirer chacune des collectivités villageoises qu'il supporte. Les limites d'un tel terroir n'ont pas besoin d'être définies au préalable ; le but de l'enquête n'est en effet ni géographique, ni statistique ; il est d'étudier en profondeur les conditions de la production agricole, de saisir la logique de situations qui se répètent, et qui se répètent justement parce qu'elles sont logiques. Aussi le principe méthodologique essentiel est d'alterner micro-analyse et macro-analyse, de manière à isoler dans l'imbrication des structures, des unités de plus en plus réduites, ou de plus en plus composites, et de tirer parti de leur étude aussi bien par l'analyse horizontale qui examine l'ordre des co-existences, que par l'analyse verticale qui examine l'ordre des successions et dégage surtout les données factorielles de l'unité de production¹.

Cette démarche néglige les dénombrements exhaustifs qui sont le propre des monographies ; elle s'éloigne aussi de l'enquête statistique parce que mettant l'accent sur la compréhension des structures réelles, elle n'a pas besoin de définir *a priori* les objets de l'étude.

Le secteur de référence est constitué par le territoire de quelques villages situés autour d'Inor (13° N, 15°42' W). Les principales caractéristiques du milieu naturel sont en bref les suivantes :

— Opposition marquée entre deux modelés : bas plateau nivelé dans les sables argileux du Continental terminal, et large zone dépressionnaire représentant un ancien ría remblayé ;

— Pluviosité annuelle de 1 250 mm, avec pluies

¹ Ici, évidemment, « l'unité de production » ne désigne pas seulement l'exploitation agricole, mais n'importe quelle autre entité : station, parcelle, travailleur, terroir, région, etc.

brutales tombant en une seule saison de cinq mois, de juin à octobre (maximum habituel en août) ;

— Sols rouge ferrallitique et beige ferrugineux tropical, en position de bon drainage ; hydromorphe et halomorphe dans les dépressions ;

— Forêt sèche ou demi-sèche de type guinéen, très entamée par les cultures au voisinage des villages ; prairies marécageuses en bas fonds, alternant avec des rizières ou avec des espaces nus, inondables, salés.

La population est d'origine ethnique diverse : un recensement sur un peu plus de 2 000 habitants¹ donne les proportions suivantes :

Diola 39%, Manding 35%, Peulh 12%, Bainouck 6% ; le reste est composé de Laobe, Sarakole, Bambara, Dyalonke, Woinko, etc. Les Bainouck sont unanimement connus comme les plus anciens occupants ; les Diola sont censés être venus de l'ouest et les Manding de l'est à la fin de XIX^e siècle, ce qui en gros est sans doute exact, encore que les témoignages directement recueillis dans les familles, tant sur la date d'installation que sur le lieu d'origine, évoquent plutôt une sorte de mouvement brownien qu'un courant migratoire géographiquement et historiquement caractérisé. Le sentiment d'appartenance à une ethnie ou à une autre est extrêmement vif, maintenu par une endogamie forte ; pourtant tout le monde vit côte à côte en bonne intelligence, et les modes de vie, au plan de la production tout au moins, sont apparemment très voisins².

Au cours du demi-siècle écoulé, la population s'est accrue au taux annuel de 2,55%³. La densité actuelle est de l'ordre de 40 à 50 habitants au kilomètre carré, densité élevée par rapport à la densité moyenne de la région (19 habitants au kilomètre carré en Moyenne Casamance).

2. LES STRUCTURES VISIBLES INSCRITES AU SOL

2.1. L'HABITAT

Cette densité élevée de la population tient, comme l'a fait remarquer P. PELISSIER⁴, au rôle remarquable de fixation que joue pour l'habitat le réseau hydrographique : au long du Soungrougrou et des axes de drainage adjacents, les villages se succèdent tous les

2 km environ, au pied du bas-versant, attirés par l'eau douce à faible profondeur (2 à 6 m au lieu de 35-40 m sur le plateau), la proximité des rizières, et l'existence de terres grises de transition, ordinairement préférées aux terres rouges, parce que plus meubles, moins sujettes au durcissement. Les villages sont assez typiquement des villages-rues, encore que ce soient les concessions qui sont alignées et jointives et non les habitations. Ils sont de taille moyenne : ainsi le besoin d'une vie communautaire est satisfait et l'éloignement des champs reste acceptable : 4 km au maximum.

Si les villages constituent ici des unités d'habitat remarquablement individualisées et facilement identifiables, les « carrés », éléments subalternes de repérage spatial n'apparaissent pas toujours avec autant d'évidence. Un « Carré » désigne dans le jargon franco-africain un groupe d'habitations plus ou moins nettement cernées par une clôture et plus ou moins centrées sur une cour commune¹ ; c'est la marque au sol, la matérialisation d'un second niveau d'organisation sociale, fondé sur les liens de parenté ou de dépendance. Cela peut-être, mais ce n'est pas forcément, comme nous le verrons plus tard, un niveau d'organisation technique ou économique ; il n'y a rien d'ailleurs qui concrétise des unités de production : pas de bâtiments d'exploitation proprement dits, ni étables, ni granges, ni hangars ; le gros bétail vit à la belle étoile en troupeau collectif, le petit bétail s'abrite à sa guise ou est dispersé dans des abris improvisés, l'outillage manuel est rangé individuellement dans les chambres, le matériel d'attelage, quand il y en a, sous une véranda.

Les habitations sont des cases de tailles variées, parfois rondes, beaucoup plus souvent rectangulaires, composées de une à six pièces, uniquement réservées au repos ; à une maisonnée correspond assez souvent une famille conjugale (parents et enfants non mariés), habituellement polygame.

La cuisine se fait toujours à l'extérieur, le foyer étant sous les greniers à mil ou à riz qui, dans le carré, se présentent comme autant de petites cases bâties sur pilotis. Le nombre de « cuisines » est intéressant à repérer car il est un indice de l'organisation en groupes domestiques, c'est-à-dire en ensembles de gens vivant « au même feu, même pot ». Il y a souvent plusieurs cuisines dans un carré, et moins de cuisines que de cases.

2.2. L'ARRANGEMENT SPATIAL DES CULTURES

Les autres structures inscrites au sol sont à chercher, non plus dans l'arrangement de l'habitat, mais dans l'aménagement spatial des cultures. Celui-ci peut être

¹ Concernant les villages suivants : Maniora 204 hab., Inor 1 139 hab., Mayor 536 hab., Kandialon 330 hab. (recensement effectué en 1969).

² Dans deux villages il y a une sorte de ségrégation ethnique qui se manifeste par l'existence de quartiers : à Maniora il y a un quartier diola et un quartier manding ; à Inor un quartier diola, un quartier bainouck, un quartier manding.

³ Un recensement très digne de foi date de 1912, in : Rapports annuels des résidents du Kian, 1910-1912 (Archives du Sénégal).

⁴ P. PELISSIER, 1966.

¹ On entend aussi par « carré » le groupe humain vivant dans les conditions sus-désignées sous l'autorité d'un aîné. C'est un concept très utilisé par l'administration pour les recensements, la levée d'impôts. La délimitation entre carrés, l'appartenance à un carré, fait alors intervenir la conscience qu'ont les individus de leur condition d'indépendance ou de leur condition de subordination.

envisagé à partir de deux types de considérations : celles qui traduisent l'adaptation des hommes aux conditions de la nature, celles qui révèlent les relations des hommes entre eux.

Le fait d'abord le plus évident est l'opposition entre un secteur voué aux cultures céréalières et arachidières, et un secteur voué à la riziculture. Ceci résulte de la localisation rigoureuse de certains sols et de leur vocation culturelle stricte, de ceux notamment qui sont caractérisés par une forte teneur en argile, une humidité excessive et qui, de plus, étant soumis à l'inondation et à l'occurrence de sels toxiques ne conviennent que pour le riz. S'impose avec moins d'évidence la liaison entre brousses arbustives et cuirasse ferrugineuse presque affleurante ; celle-ci se rencontre préférentiellement en deux positions, haute ou basse, sur le glacis à faible pente (de l'ordre de 1,5%) qui relie le bas-plateau au bas-fond.

Pour le secteur des cultures sèches, on constate par ailleurs un zonage en auréoles concentriques :

— La première à partir du village est très discontinue et d'extension très réduite ; elle est constituée de jardins clos de palissades, où viennent seuls ou en mélange, manioc, maïs, piment, tomate, parfois coton ;

— La deuxième auréole offre un espace large et net, un paysage continu et ouvert, piqué de quelques arbres utiles de belle venue¹ : c'est la ceinture des cultures permanentes, fumée en saison sèche par le parcage du gros bétail ; on y trouve : maïs, sorgho, pénicillaire, arachide, parfois purs, souvent en mélange de deux espèces associées ;

— La troisième montre une alternance de jachères arbustives et de champs où la repousse arbustive est drue (*Bauhinia*, *Terminalia*, *Combretum*) ; c'est l'auréole en assolement biennal : à une année de culture (débroussaillage sans dessouchage) succède une année de jachère² ; la culture est presque toujours une arachide complantée de rangées de mil ;

— La quatrième enfin jouxte et entame la forêt des plateaux ; elle est constituée de champs récemment et incomplètement défrichés, parsemés de grands squelettes d'arbres plus ou moins debout et plus ou moins calcinés ; la première année, une arachide (mêlée de céréale) y est cultivée ; la deuxième une céréale, la troisième une arachide (mêlée de céréale) et ainsi de suite durant trois à sept ans³. C'est une auréole de culture en système alternatif à révolution longue ; on revient ensuite à la forêt (ou bien on passe au système

¹ *Ficus gnaphalocarpa*, *Adansonia digitata*, *Acacia albida*, *Parkia biglobosa*, *Cola cordifolia*, *Cordyla pinnata*, *Borassus flabellifer*.

² Les successions sont, en réalité, moins rigoureuses ; à une culture peut aussi succéder deux ou trois années de jachère, et inversement deux et même trois cultures peuvent parfois se succéder. De même dans la ceinture des cultures continus peuvent apparaître quelques jachères, mais ce sont des jachères à herbacées, la fréquence des cultures ayant épuisé et éliminé les souches et donc supprimé le recru arbustif.

³ L'arachide (mêlée de céréale) vient en tête dans 73% des cas, la céréale dans 27%.

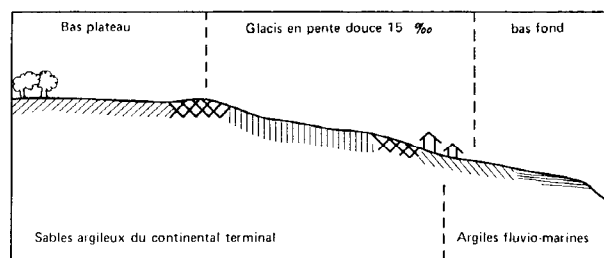


Fig. 1. — Représentation schématique des arrangements spatiaux

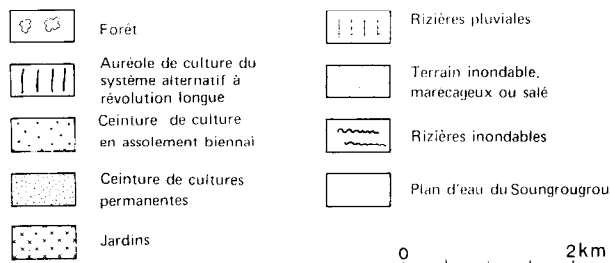
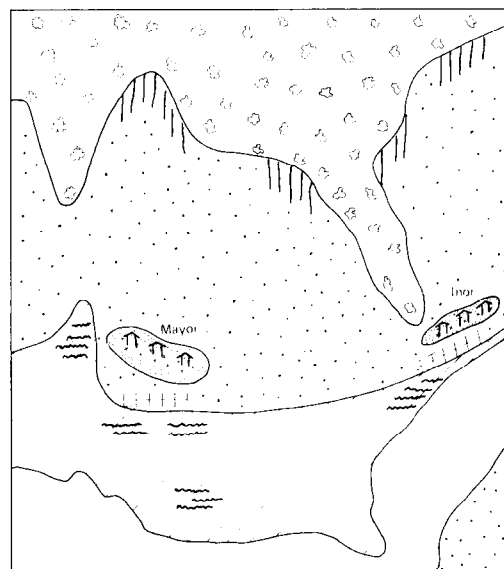


Fig. 2. — Exemple d'utilisation de l'espace

alternatif biennal, l'évolution dans le temps nécessitant du fait de l'augmentation de la population, l'élargissement des ceintures de culture).

On voit donc qu'on a affaire à une organisation agricole drainant vers le centre les matières fertilisantes prélevées sur la couronne externe, et que différents systèmes d'agriculture sont pratiqués par les paysans, qui les ont fondus en un système mixte : à l'agriculture itinérante de la périphérie, s'associe la culture de parcelles fixes ; on ne cultive pas pour le bétail, mais on fertilise les abords du village par le stationnement des animaux ; on ne connaît pas l'irrigation, mais on sait tirer parti de la submersion et des milieux aquatiques par le repiquage du riz. Il s'agit donc d'une agriculture assez évoluée, avec pourtant des moyens techniques faibles parce que entièrement manuels.

Les figures 1 et 2 schématisent les arrangements que révèle l'observation raisonnée du paysage. Il faut bien regarder la figure 2 pour saisir qu'elle exprime la synthèse de deux influences : celle linéaire du milieu naturel et celle concentrique de l'habitat ; c'est, d'une part qu'il y a des anomalies naturelles qui viennent déranger ostensiblement cet arrangement (par exemple des affleurements cuirassés sur lesquels s'appuient des lambeaux forestiers conservés bien au-delà et en continu jusqu'aux abords des villages, en tant que couloir affecté au passage du bétail) ; c'est, d'autre part, que les agriculteurs pris individuellement, ne sont soumis à aucune règle, et peuvent procéder à d'autres choix que le choix moyen.

2.3. LE DESSIN PARCELLAIRE

Une autre structure inscrite au sol et visible à une échelle plus fine, est le dessin parcellaire ; il témoigne également d'une certaine conception de la mise en valeur, mais aussi, dans une certaine mesure, des types de rapports des hommes entre eux. Deux cas sont à dissocier et à envisager séparément : celui des rizières et celui des cultures sèches.

Les limites des rizières sont d'ordinaire nettes parce que soulignées par le tracé en relief des diguettes de terre qui les entourent. Ces diguettes hautes de 20 à 40 cm, aux parois bien dressées, souvent aussi hautes que larges, sont construites et entretenues par le rejet des produits du sarclage à la périphérie de l'espace cultivé. C'est probablement leur première et principale raison d'être.

Il est rare, en effet, qu'elles jouent un rôle hydraulique bien déterminé¹ et qu'elles soient construites pour cela de la façon la plus judicieuse : elles suivent mal

les courbes de niveau, leur hauteur est rarement ajustée à la côte du terrain et elles ne sont pas complétées d'ouvrages de prise et de vidange surveillés et fonctionnels.

Les grandes rizières (1 000-2 000 m²), taillées dans les espaces favorables, ont la forme grossière d'un quadrilatère à côtés sinueux de longueur à peu près égale ; les petites (200-500 m²), de situation plus marginale, affectent très souvent des formes très complexes pour tirer au mieux parti des conditions locales ; il s'agit dans les deux cas de pièces de terre mises en culture par repiquage ; l'inondation est naturelle, il n'y a pas trace du moindre canal adducteur.

Quant aux pépinières traditionnelles, elles sont en gros de deux types : ou bien alimentées par frange capillaire, le riz étant alors semé dans un secteur marécageux sur de petites buttes hémisphériques façonnées à cette intention, ou bien d'alimentation pluviale et situées au pied du bas-versant, dispersées un peu n'importe où dans la brousse ; la préparation du sol consiste alors à confectionner un gros billon (large de 1-2 m, long de 5-10 m) ou à creuser le sol d'alvéoles pour semer le riz sur les déblais coalescents : cette dernière pratique, très efficace pour la rétention et l'infiltration de l'eau, est une version spontanée et locale de *bassin cultivation*. Après prélèvement des plants nécessaires au repiquage des terres basses, ces rizières sont habituellement abandonnées à leur sort ; il arrive qu'elles donnent une récolte non négligeable ; plus souvent elles disparaissent sous l'herbe qui les envahit. Ainsi une partie de l'espace consacré au riz échappe très souvent à l'appréciation exacte, parce que morcelé en une multitude de petites surfaces établies et dispersées au hasard, sans idée de pérennité ni de périodicité ; le dessin parcellaire indique que cette étape est laissée à l'initiative individuelle et à l'improvisation.

Si l'on examine maintenant les cultures sèches de plein champ, on constate au contraire que les parcelles s'organisent généralement en blocs d'une dizaine d'hectares, centrés sur l'une ou l'autre des pistes qui rayonnent à partir des villages. Les sentiers d'exploitation sont très apparents et ne peuvent être confondus sur photographies aériennes avec les pistes de liaison. En regardant leur tracé de près, dans un village de disposition linéaire comme Mayor, on voit que la relation du sol à l'habitat est habituellement normale, c'est-à-dire que les gens qui habitent dans le quartier est du village cultivent à l'est et au nord-est, ceux qui habitent au centre cultivent au nord, etc. ; mais on voit également converger vers certains blocs, et se croisant, des sentiers émanant de villages différents, ce qui indique, plus que la juxtaposition, l'interpénétration des domaines culturels de villages voisins.

Le groupement des parcelles en blocs mobiles suggère une organisation collective des déplacements : des grappes de parcelles s'accrochent une année sur une piste, l'autre année sur une autre, réouverte ou plutôt réaffirmée pour la circonstance. Il ne s'agit pourtant ni d'une disposition obligatoire, ni d'une décision réellement concertée ; mais tout le monde sait qu'une parcelle qui se trouve seule, isolée dans la brousse, est ravagée par les phacochères, les singes et les oiseaux ;

¹ Il y a cependant des exceptions qui s'appliquent aux rizières de versant, *santo faro* (M) ou *farsayi* (D) où les diguettes retiennent l'eau pluviale qui, sinon, disparaîtrait rapidement par écoulement en nappe, et aux rizières où l'eau court, *fara woyoo* (M) ou *butabu bata futeyafu* (D) rizières des talwegs secondaires alimentés par des sources temporaires, où les diguettes étalent l'eau qui s'écoulerait sinon en rigole.

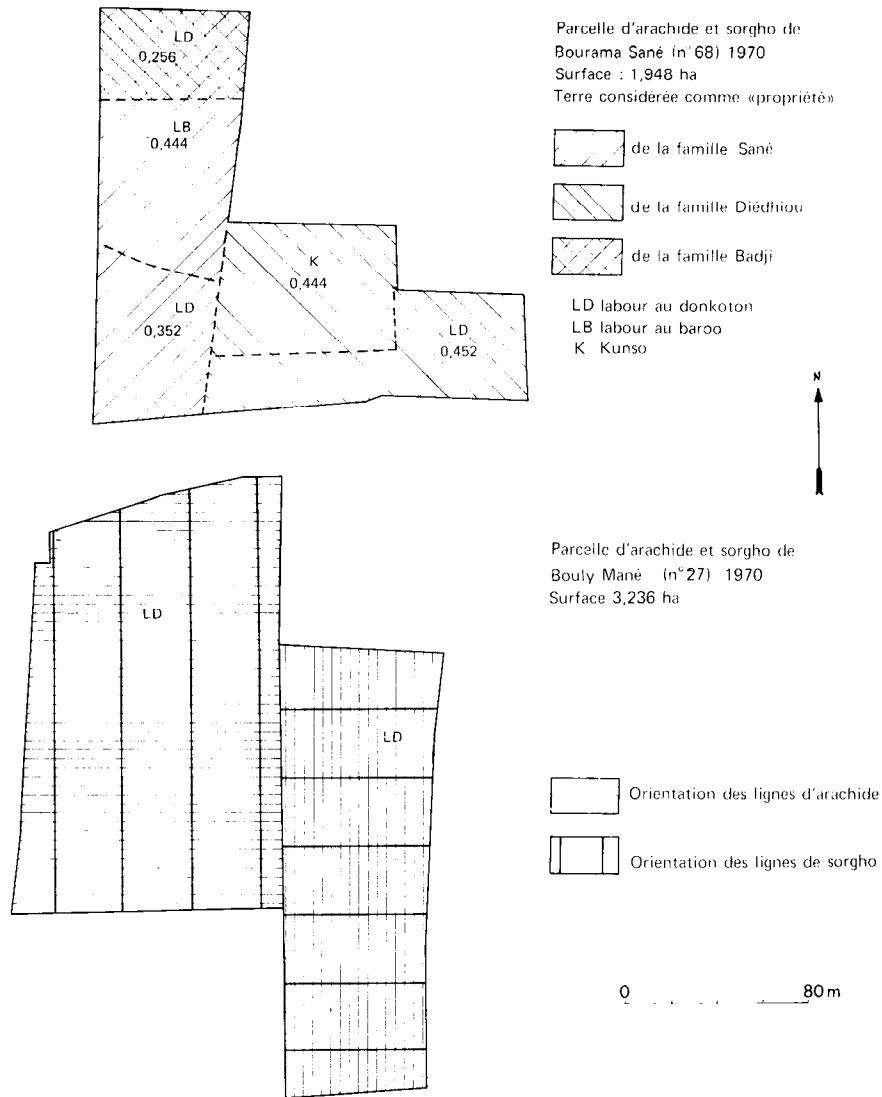


Fig. 3. — Types de parcelles complexes

aussi chacun cherche à placer la sienne au mieux de l'environnement probable ; ce qui implique bien, tout de même, une concertation, mais inavouée, informelle.

La délimitation à vue d'une parcelle de plein champ est pratiquement impossible pour toutes sortes de raisons ; d'abord parce qu'il n'y a pas de séparations nettes et concrètes telles que murs, haies, palissades ou fossés, ensuite parce qu'il n'y a pas ou rarement, côte à côte l'opposition de cultures de nature différente : 66% des terres sèches sont emblavées en culture associée arachide + mil, et des blocs complets le sont en cette seule production ; de plus, les moyens du paysan étant faibles, chaque opération culturale se répartit sur une période longue ; aussi un même champ est traité différemment dans son étendue ; le semis,

par exemple, s'étale dans le temps et sera fait, ici sur le sol non travaillé (c'est ce qu'on appelle *Kunsoo* (M) ou *Kakunsaaku* (D), là sur sol billonné au *Donkotoñ* (M), ailleurs sur sol pioché au *Baroo* (M)¹ ; ici les alignements d'arachide et de sorgho seront dans un sens, là ils seront dans un autre (fig. 3) ; dans telle partie les

¹ Le *donkotoñ* ou *darambo* (M) ou *donkotoñayi* (D) est une sorte de houe à manche court et à large palette, attaquant le sol dans le plan horizontal et le travaillant par retournement et confection de billons. Le *baroo* (M) ou *ebarayi* (D) est la houe des femmes à manche long et petite lame, attaquant le sol dans le plan vertical et l'éclatant par percussion.

sarclages seront effectués en temps voulu, dans telle autre ils interviendront trop tard, ou pas du tout, et la brousse pourra pousser dans la saison au point d'effacer à peu près totalement la limite initiale.

Dans ces conditions, la délimitation d'une parcelle doit se faire avec le concours des paysans et en tenant compte de la conception qu'eux-mêmes s'en font. On admettra qu'« une parcelle est une pièce de terre d'un seul tenant, portant une certaine année une même nature de culture, et relevant pour cette seule et même année d'une même autorité » ; on ne dit pas « d'un même cultivateur » parce qu'il peut y en avoir plusieurs, et on ne dit pas « d'un même cultivateur ou groupe de cultivateurs » parce que la parcelle pourrait alors s'étendre à tout un bloc de culture ; on ne prend pas en compte les détails culturaux parce qu'on ne sait pas distinguer à priori ce qui est essentiel de ce qui est accessoire ; on précise « une seule et même année » pour ne faire intervenir ni les précédents, ni les droits fonciers.

Sans même esquisser les problèmes afférant à cette dernière question, assez importante pour faire l'objet d'un paragraphe particulier, on doit souligner dès maintenant l'imbrication fort courante et quasi inextricable (sauf étude approfondie qui n'est possible que dans quelques cas particuliers) des trois parcellaires : parcellaire d'exploitation, parcellaire cultural, parcellaire foncier (exemples données dans la figure 3).

Donc, la parcelle ainsi définie comme parcelle d'exploitation a d'ordinaire une forme géométrique assez simple : 51% d'entre elles peuvent être assimilées à des rectangles, 10% à des rectangles juxtaposés, 5% à des triangles ; le reste, soit 34% sont des figures irrégulières. Ont été assimilées à des figures régulières toutes celles dont la surface planimétrée était, à 5% près, celle de la figure géométrique simple à laquelle on pouvait l'assimiler. Les rectangles sont plutôt trapus : 80% d'entre eux ont une longueur plus petite que deux fois leur largeur ; les parcelles triangulaires sont généralement coincées entre deux sentiers convergents ; elles sont de petite taille : 0,300 ha en moyenne, alors que la moyenne générale est élevée : 1,317 ha (amplitude : 0,047 à 3,625 ha pour un échantillon de 108 parcelles).

Les cultures de case s'opposent aux cultures de plein champ et par conséquent les champs de case ou *Kankan* sont à opposer aux champs précédemment décrits. Outre leur localisation et le fait qu'ils sont plus ou moins clos, on peut les définir par leur fonction qui est de produire des légumes et des vivres de soudure : manioc, maïs, mil hâtif. Ce sont des pièces de terre petites, aux formes assez souvent bizarres, avec des rentrants et des sortants prononcés pour s'adapter au tracé des clôtures mitoyennes et pour éviter cases, greniers, arbres ou tombes (fig. 4). Leur dimension moyenne ressort à 290 m² ; mais il entre dans ce compte

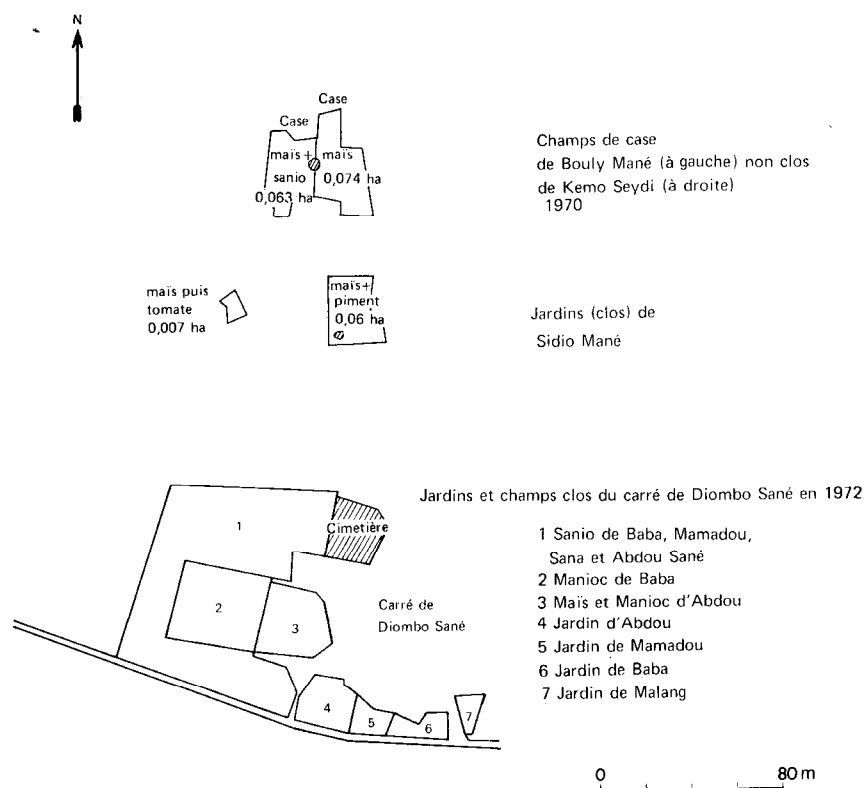


Fig. 4. — Dessin parcellaire de cultures de case

à la fois de petites surfaces de quelques ares réellement closes, et faisant office de jardin, et d'autres dix fois plus grandes qui font la transition avec les champs de la ceinture des cultures continues. Les clôtures sont constituées de claies de bambou fendu, de feuilles de palmier dressées, de roseaux ou de tiges de mil. Il faut les refaire tous les deux ans et cela peut donner lieu à des déplacements de limites au profit ou aux dépens du terrain vague ou des champs environnants.

On signalera enfin l'existence de parcelles juxtaposées suivant un carroyage rigoureusement régulier. Il s'agit d'un dispositif récent, implanté sous impulsion extérieure, pour la production améliorée de riz pluvial ; les parcelles, de 50 m de côté, sont groupées en un ou plusieurs blocs situés au sud de chaque village. Cet arrangement facilite bien entendu les contrôles qu'effectuent les responsables de l'opération. Mais si ce dispositif étranger a pu se substituer partout et si parfaitement au dessin antérieur du parcellement, c'est, à l'évidence qu'il existe pour la région des règles de partage du sol assez souples pour permettre au besoin une nouvelle répartition et un remodelage complet du dessin parcellaire. On est donc amené à étudier les principes qui régissent ces règles et les conséquences qui en découlent.

3. PROPRIÉTÉ, DROIT DE CULTURE ET PARTAGE DU SOL

On entre avec cette question dans un domaine assez délicat à saisir et difficile à exprimer correctement ;

l'expérience montre, en effet, qu'à partir d'observations certaines et exactes, on risque de ne voir qu'un aspect d'une question, et qu'à partir de conversation où l'intercompréhension n'est qu'au mieux approchée, on risque de déboucher, suivant l'inclination initiale, sur une conclusion ou une autre. Il y a à cela deux raisons : la première est que nous utilisons des concepts et des instruments juridiques qui ne sont pas appropriés, trop imprégnés qu'ils sont de droit romain et trop marqués par notre point de vue trop intéressé, trop économique des choses ; la deuxième est que les systèmes juridiques locaux comportent un certain flou et une certaine souplesse, d'une part, parce qu'il y a superposition mal définie de droits partiels et complémentaires, d'autre part, parce qu'il y a une constante adaptation de la règle aux exigences de la vie présente.

L'objectif étant de voir le système tel qu'il fonctionne et non tel qu'il devrait fonctionner, notre interprétation sera autant affectée par la signification pratique qu'on peut attribuer aux faits que par l'énoncé formel des règles qui nous ont été révélées. Le premier point que l'on cherchera à éclaircir est le suivant :

3.1. Y A-T-IL UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ?

Si l'on demande à des paysans s'ils sont ou non propriétaires des terres qu'ils cultivent, la question semble immédiatement comprise et la réponse tombe sans hésitation : 62% des chefs de carré se disent propriétaires, 2% reconnaissent qu'ils cultivent des terres empruntées, 36% disent qu'ils possèdent certaines

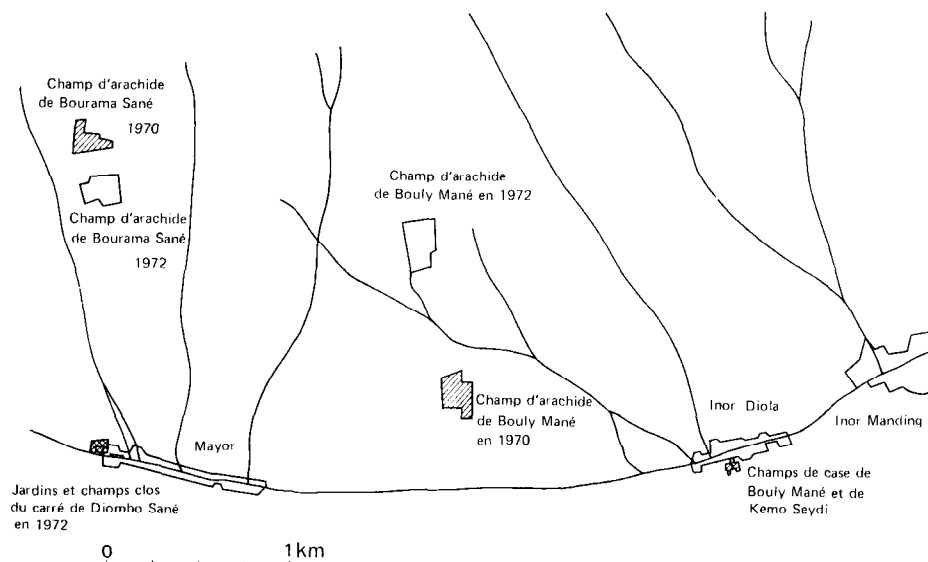


Fig. 5. — Localisation de champs de case et de champs ouverts notamment de ceux (hachurés) dont le dessin parcellaire détaillé est donné dans les figures 3 et 4 ; on peut constater que les champs d'arachide d'un même individu, quoique se trouvant dans la zone à rotation biennale, ne retrouvent pas à deux ans d'intervalle la même place

terres et en empruntent d'autres¹. Les prêts se réalisent par entente directe entre demandeur et prêteur, à titre gracieux, c'est-à-dire sans contrepartie en argent, en nature ou en travail. Emprunter est un acte courant, normal : on peut, par exemple, posséder des terres en abondance, en laisser inculte une bonne part, et emprunter un petit morceau au voisin pour agrandir sa propre parcelle, parce qu'on a envie de cultiver d'un côté plutôt que d'un autre. Bien plus, celui-là même qui se trouve un peu démuné en terre se déclare prêt à en prêter si on lui en fait la demande ; pas toujours de très bon cœur d'ailleurs. Il y a donc une coutume, une morale de groupe, qui fait qu'on ne peut refuser de prêter une terre qu'on n'a pas l'intention de cultiver. Pratiquement donc, la « propriété » foncière ouvre à son titulaire un droit de culture, mais non un droit de non culture.

Il est donc bien évident qu'on entend par là une autre sorte de propriété que la propriété privative individuelle telle qu'on la conçoit ordinairement, et qui implique le cumul du *jus utendi* (droit d'usage), du *jus abutendi* (droit de disposer des biens à volonté) et du *jus fruendi* (droit de profiter des fruits). Aussi beaucoup d'auteurs analysant des situations foncières plus ou moins identiques, ont cru souvent devoir conclure qu'il n'y avait pas dans les civilisations négro-africaines un droit de propriété s'appliquant à la terre, mais seulement un droit d'usage. On peut se ranger à cet avis, tout en remarquant que le mot propriété n'est pas forcément à rejeter, puisque sa définition n'est pas exclusive de situations de cet ordre. Le Larousse du XX^e siècle la définit, en effet, comme le « droit d'user, de jouir et de disposer d'une chose d'une manière exclusive et absolue sous les seules restrictions établies par la loi » ; ainsi cette définition associe assez curieusement deux propositions contradictoires : l'une qui tendrait à suggérer des droits extrêmement étendus, et l'autre qui, sous couvert de la loi — mais de quelle loi s'agit-il, et des lois de quel pays ? — s'avère ou peut s'avérer extrêmement restrictive.

3.2. LE PRINCIPE DE L'INALIÉNABILITÉ

Une autre raison mise en avant par de nombreux africanistes pour refuser d'assimiler propriété et droit traditionnel d'occupation et d'utilisation tient à ce que ce droit porte sur la terre et que celle-ci est considérée comme une chose inaliénable ; l'inaliénabilité

est donnée comme un principe absolu ; elle découlerait soit des attributions sacrées conférées à la terre, soit de son caractère de bien collectif, soit des deux à la fois. Ceci a été maintes fois et longuement décrit à propos des civilisations les mieux préservées d'influences extérieures et a été érigé en un véritable système¹.

Mais la société ici étudiée nous paraît avoir quelque peu dépassé ce stade des perceptions et des implications. Pas le moindre propos, acte ou pensée n'a été relevé qui s'adresse à la terre en tant que principe et symbole de toute fécondité ; et c'est à grand-peine qu'on a pu extirper le souvenir de quelques sacrifices propitiatoires et d'interdits religieux (égorgement de poulets, de chevreaux, défense d'entrer dans les champs avec les chaussures aux pieds). L'ancienne religion n'est plus manifestement le pivot des institutions².

Quant à l'aspect collectiviste, il est plus complexe et plus embarrassant. Deux niveaux sont à envisager : le collectivisme au niveau villageois et le collectivisme au niveau familial ou lignager.

Elucider le premier niveau équivaut à se poser la question de savoir s'il existe pour tel ou tel village particulier un espace reconnu, délimité, aborné, et si la communauté villageoise en question dispose d'un droit opposable à d'éventuels utilisateurs extérieurs.

La pratique du terrain montre qu'on peut obtenir ponctuellement la désignation de limites, mais il n'est pas possible de relier les points entre eux de façon cohérente car l'informateur ou les informateurs fondent leur appréciation sur des critères qu'ils modifient à tout instant : ici, par exemple, sera signalé au bord de la piste tel arbre repère, alors qu'il ne représente en réalité que la limite fixée par l'ancienne administration pour partager entre deux villages la responsabilité de l'entretien de la route : là ce sera la lisière des terrains effectivement cultivés, ailleurs il sera plutôt tenu compte du souvenir plus ou moins sûr d'une ancienne mise en valeur. Et l'on s'aperçoit que les avis qu'on sollicite divergent d'autant plus qu'on cherche à mieux les préciser. En fait, les limites se dissolvent et les droits s'amenuisent, dans l'espace et dans le temps. L'incertitude pourrait être source de conflits ; pourtant chacun s'empresse de dire « qu'il n'y a pas d'histoires » de terre car on se met toujours d'accord³. On se met

¹ Cette estimation n'a qu'une valeur indicative : les paysans expriment le sentiment global qu'ils ont de leur position et non la réalité précise ; le chiffre de 36% est certainement sous-estimé au profit du premier, 62% ; des observations de détail montrent, en effet, que les chefs de carré qui se déclarent propriétaires de terres qu'ils cultivent, empruntent parfois des terres pour leurs *navetan*, ont parfois des dépendants qui cultivent une parcelle sur des terres relevant d'un autre carré, font déborder même leur propre parcelle, en toute connaissance de cause et en plein accord, sur la tenure de leur voisin ; mais ces situations ne leur semblent pas dignes d'être prises en compte.

¹ J. M. KOLHER, 1968. L. V. THOMAS, 1958. G. A. KOUASSIGAN, 1966.

² La conversion à l'Islam n'est pourtant pas si lointaine ni complète, puisque nous avons encore connu, dans la population diola, quelques vieux animistes irréductibles, dont un chef de carré et le chef du village de Mayor (décédé en 1971). Les rites propitiatoires actuels s'adressent à Dieu et non à la terre ; ils consistent à mélanger aux semences une poudre distribuée par les marabouts, à s'oindre d'eau bénite de même origine, et à s'astreindre à ne pas parler lors de la première journée de semis.

³ Il y a bel et bien eu, à propos de rizières, il y a quelques années, un litige entre deux grandes familles habitant respectivement Inor Diola et Inor Manding. Porté devant le tribunal de Ziguinchor, le conflit a été résolu par l'interdiction pour les deux parties de cultiver le terrain disputé (3 ha environ).

d'autant plus facilement d'accord qu'il y a sur le plateau une grande étendue de forêt inculte qui a vraisemblablement le statut de terre vacante. Un étranger peut-il s'y établir librement ? Oui, il peut s'établir sans demander l'autorisation à personne ; en fait, il fera au préalable une visite de courtoisie aux chefs des villages environnants pour les informer de son projet. Il y a donc là tout un réseau de dires et de faits qui ne s'accordent pas parfaitement entre eux. Nous croyons cependant pouvoir conclure que dans un tel cas, la notion de terroir foncier villageois n'est guère pertinente, d'autant qu'il n'existe et c'est l'argument le plus fort, aucune personne physique susceptible d'en faire respecter les droits collectifs : il n'y a ni « chef de la terre » à la fois prêtre des cultes agraires et gestionnaire du terroir, ni chef politique ou religieux disposant de droits éminents et octroyant le droit de culture¹. Les chefs de villages n'interviennent pas dans le problème foncier ; ce sont les chefs de carré et de ménage qui règlent ce problème chez eux et entre eux.

Au plan familial, le collectivisme foncier existe, en effet, incontestablement : il se manifeste par l'existence d'un domaine indivis propre aux membres d'un même lignage, par exemple un groupe de frères, d'oncles et de cousins, et leurs descendants ; au plus âgé des membres de cette petite collectivité revient l'honneur de réunir avant chaque campagne agricole l'ensemble des responsables ; il leur demande alors quelles sont leurs intentions pour le prochain hivernage, quelle est la situation géographique de la parcelle qu'ils voudraient exploiter : il ne se comporte donc pas en propriétaire ou en chef éminent qui répartirait ses terres à sa guise, mais en tant que président du conseil familial qui va discuter des besoins du groupe, coordonner et entériner la somme des desiderata et des micro-décisions individuelles. Cette structure est assez caractéristique des familles les plus anciennement établies, celles qui ont hérité des terres des premiers occupants, tout en agrandissant leur patrimoine par leurs défrichements propres. Elle est considérée comme avantageuse et comme devant se maintenir tant qu'il y a accord entre les membres. En fait, il y a souvent partage définitif à la mort du représentant de l'ancêtre commun, sans qu'il y ait désaccord notoire, pour respecter dit-on, le testament oral que « le vieux » a fait avant de mourir. Il y a donc deux courants qui s'équilibrent en apparence : l'un qui tend à l'indivision (plutôt qu'au collectivisme) et l'autre qui pousse à l'individualisation des patrimoines.

¹ Il est assez curieux de comparer cette situation à celle décrite en vrai pays diola par L. V. THOMAS (*op. cit.*) et de constater combien elles diffèrent. Celui-ci écrit, en effet : « ... le roi possède encore le pouvoir de s'approprier certaines terres mais cette fois aux dépens de ses sujets (et non des fétiches) simplement en vertu de son veto personnel » (p. 275). « ... pratiquement la quasi totalité des terres est attribuée, au moins au niveau du village » (p. 275). « En principe chaque village possède un territoire de chasse personnel et fixé par la coutume. Et si le gibier tué vient mourir dans le terrain qui appartient à un autre village, c'est ce dernier qui doit profiter du butin » (p. 65).

Puisqu'il peut y avoir individualisation des patrimoines, ce n'est pas le collectivisme que nous avons décrit qui peut expliquer de façon satisfaisante l'inaliénabilité des biens fonciers. Mais encore faut-il s'entendre sur le sens de ce terme et savoir si la situation peut se résumer dans ce seul mot.

Il est certain que la vente, l'échange, la location de biens fonciers sont totalement inconnus et que la terre échappe à toute idée mercantiliste. Mais par aliénation, on peut aussi bien entendre une cession à titre gratuit qu'une cession à titre onéreux. Or, un prêt qui se renouvelle indéfiniment n'équivaut-il pas à une cession gratuite ?

Théoriquement un prêt n'est jamais un don et le droit de culture ne s'octroie jamais que pour un an ; c'est la règle qu'énoncent tous les prêteurs et que reconnaissent bien volontiers les emprunteurs ; mais plus d'un ajoutera en aparté : « Je cultive cette terre depuis longtemps ; alors maintenant, c'est comme si on me l'avait donnée ». Et il ne fait pas de doute que dans les interlocuteurs qui répondent « cette terre, nous ne savons pas qui l'a défrichée, mais ce sont nos pères qui la cultivaient, elle est à nous », il y ait des descendants d'éventuels emprunteurs. Au demeurant, 3 chefs de carrés sur 76 interrogés reconnaissent avoir reçu de la terre en don. Dans quel cas peut-on parler de don, réellement perçu comme tel, dans quel cas vaudrait-il mieux parler de prescription ? C'est un point difficile à éclaircir : toujours est-il, qu'au vu de ces éléments, le principe de l'inaliénabilité est à considérer avec circonspection.

Un autre fait vient d'ailleurs à l'appui de cette réflexion : la coutume locale affirme que les femmes et les filles n'ont aucun droit sur les terres, la ligne masculine entrant seule en ligne de compte pour la dévolution des biens fonciers. Or, il n'est pas rare, quand on possède des rizières en abondance et qu'une fille, en se mariant, part dans une famille qui en est dépourvue, de lui en donner une en *Kamañañño*¹. On dit qu'il n'y a pas don, mais prêt, car la rizière est à la femme et non au mari et qu'en cas de divorce (éventualité toujours envisagée car assez fréquente) elle retournera au patrimoine d'origine ; mais, si tel n'est pas le cas, les enfants issus du mariage en question en hériteront tout naturellement. Force alors est de constater que la terre est passée d'un patrimoine dans un autre ; ou il y a don, ou la règle de dévolution masculine n'est pas stricte. Nous trouvons donc à nouveau des faits et des dires qui ne s'accordent pas parfaitement entre eux.

¹ Le mot *Kamañañño* (M) semble utilisé dans trois acceptions : 1) celle qu'il reçoit ici, dans le texte, de parcelle transmise à l'occasion d'un mariage ; 2) celle de petite rizière personnelle cultivée par une femme, par opposition aux grandes rizières cultivées par l'ensemble des femmes au bénéfice des membres du carré ; 3) celle, beaucoup plus vague de pièce de terre cultivée sur initiative individuelle, en plus de celles dont il a été convenu préalablement.

3.3. SITUATION RÉSULTANTE QUANT AU PARTAGE DU SOL

Quoi qu'il en soit de ces principes ou des modalités de leur application, le résultat, du point de vue du partage foncier peut être résumé en opposant d'emblée, ici encore, terres sèches et terres inondables : le manque de rizière est, en effet, signalé assez fréquemment et l'attache de l'homme à cette catégorie de sol semble nettement plus stricte. Pour les terres sèches, la proportion de gens qui disent emprunter est plus faible que celle de ceux qui disent prêter (34% contre 48%), alors que c'est l'inverse qui se produit pour les rizières : 39% empruntent et 27% prêtent. Par conséquent, il arrive qu'un même possesseur de rizière en ait assez pour en prêter à plusieurs cultivateurs : il y a donc un certain accaparement des terres inondées par quelques familles privilégiées, accaparement tout relatif d'ailleurs, puisque le prêt gratuit se pratique néanmoins intensément et fait qu'il n'y a pas une seule famille de paysans qui reste totalement dépourvue de rizières. Evidemment, les familles privilégiées gardent pour elles les rizières les meilleures, celles où l'eau coule : *fara woyoo* (M) ou *bütabu bata futeyafu* (D) et prêtent plus volontiers les rizières hautes mal alimentées : *santo faro* (M) ou *farsayi* (D), et les rizières à sols salés ou toxiques : *fara lewo* (M) ou *butabu be musissamu* (D). A l'égard des rizières toujours, et de leur qualité, on peut remarquer que la situation des villages eux-mêmes est assez inégale : Inor Manding, par exemple, est mal placé et ses habitants vont cultiver à plus de 3 km pour avoir des terres convenables, au-delà de Maniora, à l'est, et au-delà d'Inor Diola à l'ouest, alors que les habitants de Mayor ne dépassent guère 750 m.

Entre terres sèches, la différence de qualité est moins marquée ; aussi l'éloignement des parcelles par rapport aux habitations est une variable qui pourrait avoir quelque signification quant à l'équité ou à l'iniquité du partage foncier. En fait, rien de très clair ne s'impose à l'évidence ; certes, les parcelles prêtées sont, en moyenne, un peu plus éloignées du village que les parcelles directement cultivées (2,03 km contre 1,73 km), mais dans l'échantillon des familles soigneusement étudiées, on constate qu'il en est de très anciennement installées et très richement pourvues en terres qui cultivent à une distance moyenne élevée : 2,13 km de leur habitation, et d'autres qui, tout en empruntant la quasi totalité de leurs terres, ne cultivent qu'à 1,62 km en moyenne¹. L'attrait qu'exercent les terres

neuves compense l'inconvénient de la distance. Tout domaine familial comporte généralement une large gamme de distances, souvent presque tous les termes des différentes ceintures de culture précédemment envisagées.

Une enquête d'opinion sur un très large échantillon indique que 59% des paysans comptent encore défricher : 26% pour bénéficier de terres neuves, 33% pour avoir des terres à eux ou augmenter leur patrimoine ; 41% ont l'intention de s'en tenir à ce qu'ils ont.

Le fait de disposer de terres en « propriété » personnelle dépend assez étroitement de la date d'installation des familles ; mais on en trouve qui sont installés depuis 35 ans et empruntent encore quasiment tout ce qu'elles cultivent, et d'autres d'installation plus récente qui se sont déjà taillé un beau domaine personnel.

3.4. AUTRES DROITS PORTANT SUR LA TERRE

Le droit de culture n'étant pas le seul droit qui s'exerce sur les terres, nous devons, avant de clore cette question envisager maintenant le droit de cueillette, le droit de glane, et le droit de pâturage. Le droit de cueillette des fruits sauvages s'exerce indifféremment sur les terres sans maître et sur les terres appropriées. La cueillette concerne des fruits vrais : kaba, jujube, pain de singe, nété, etc. ; des légumes : ignames sauvages, brèdes (*Hibiscus*, *Marsulea*). La cueillette des fruits introduits (manguier, citronnier, oranger, goyavier) est réservée au propriétaire de l'arbre (celui qui l'a planté) lequel peut être distinct du propriétaire et de l'usager du terrain qui le porte ; on voit donc combien ces conceptions diffèrent des nôtres. A la cueillette peut être assimilé le ramassage du bois de cuisine et la récolte d'*Antropogon felicis*, herbe qui sert à couvrir les toits de chaume ; à ces graminées qui croissent en prairies presque monophytes, sont réservées des terres aptes à la riziculture, mais où celle-ci a été interdite par décision commune des villageois riverains ; néanmoins n'importe qui peut venir s'y servir quel que soit son village d'origine.

Le droit de glane s'exerce après enlèvement de la récolte, sur les arachides laissées à terre ou en terre ; les enfants surtout en font usage, quelquefois les femmes aussi.

Le droit de pâturage s'étend indifféremment aux terres sans maître et aux terres appropriées et même cultivées, à la condition évidente qu'il ne s'exerce dans ce cas qu'après la récolte. Il n'y a pas de parcours réservé à tel ou tel troupeau ou à tel ou tel village. Un étranger même peut faire pâturer son troupeau à condition de ne pas apporter trop de perturbation à l'ensemble des conditions locales. Des couloirs de passage sont réservés pour les allées et venues au village et à l'abreuvoir, mais les bergers sont responsables des dégâts occasionnés aux cultures. Les chefs de village règlent les différends et fixent le montant des amendes.

En conclusion, on peut constater que l'appropriation de la terre confère à ses bénéficiaires bien peu d'avantages ; ce qui intéresse cette société, ce n'est

¹ Toutes les moyennes sont des moyennes pondérées : soit s_1, s_2, \dots, s_x la surface des différentes parcelles et d_1, d_2, \dots, d_x la distance respective en ligne droite du milieu de la parcelle à l'habitation de l'intéressé, la moyenne est calculée comme suit :

$$d = \frac{s_1 d_1 + s_2 d_2 + \dots + s_x d_x}{s_1 + s_2 + \dots + s_x}$$

Entre distances en ligne droite et distances réelles, l'écart est faible : on n'a pas trouvé qu'il dépasse 5%.

pas la terre, mais ce qu'elle porte ; la notion de rente foncière est inconnue ; la disposition de biens ou produits ne peut guère s'acquérir que par le travail.

4. ORGANISATION DE LA PRODUCTION

L'emploi de techniques de production élémentaires, l'importance que revêt encore le problème de l'alimentation, la cohésion sociale des groupes autour des activités de subsistance, tout dans cette économie encore proche de la nature concourt à enchaîner de façon presque indissociable mécanismes de l'activité productrice et mécanismes de la vie communautaire et familiale. Aussi, accéder à l'intelligence du système, c'est avant tout comprendre les types d'organisation familiale et villageoise qui servent de cadre aux diverses formes, individuelles ou coopératives de travail.

On décrira d'abord la composition interne et le fonctionnement type de petites communautés formées par l'ensemble des personnes habitant une même concession ; on étudiera ensuite les échanges de travail tels qu'ils se pratiquent couramment en vertu du simple principe d'entraide ou tels qu'ils apparaissent au sein de diverses institutions spécifiques ; après quoi l'élevage du gros bétail fera l'objet d'un paragraphe spécial, non pas seulement parce qu'il s'agit d'une activité techniquement indépendante, mais parce qu'il bénéficie, au plan de l'organisation, d'une formule collectiviste intéressante ; enfin seront envisagées à part les conséquences immédiates d'innovations récentes.

4.1. LE CARRÉ, UNITÉ DE RÉSIDENCE OU UNITÉ DE PRODUCTION ?

4.1.1. Définition et classification

On confondra, comme on le fait d'ordinaire, le carré, ensemble immobilier, et le carré ensemble de personnes qui y résident. Le critère qui permet alors le mieux de définir et de délimiter chaque unité est la conscience qu'ont les habitants de relever d'une même autorité, le chef de carré, *keba sutio* (M) ou *anifanawo atafankof* (D) (littéralement : le vieux du carré).

Le nombre d'habitants ou de participants peut alors être pris comme critère de dimension et les carrés peuvent être classés suivant leur taille (fig. 6). Il y en a de très importants puisque certains totalisent plus de 90 personnes et de très petits, d'un seul individu même, puisqu'il y a des individus qui estiment ne dépendre de personne. Au total cependant, plus de la moitié des gens appartiennent à des carrés qui abritent plus de 20 membres (fig. 7).

Si l'on s'attache aux aspects qualitatifs autant que quantitatifs et qu'on regarde de près la composition des unités, notamment la position de chaque membre dans l'ensemble familial, il apparaît une grande diversité de situations ; celles-ci, en gros, permettent de classer les carrés en deux grands types :

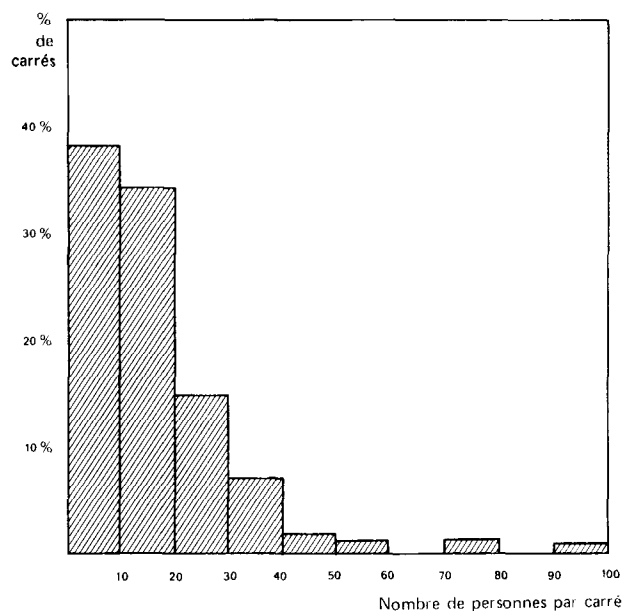


Fig. 6. — Diagramme de distribution des carrés selon leur taille

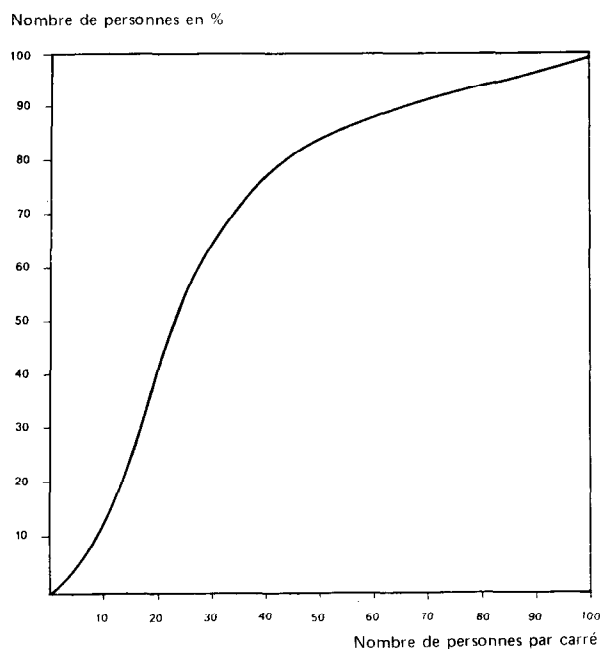


Fig. 7. — Courbe de concentration de la population selon la taille des carrés

— Ceux qui comportent côte à côte plusieurs ménages d'une même génération, frères ou cousins avec ascendants et descendants réunis ; ils relèvent d'une structure franchement patriarcale ;

— Ceux qui sont architecturés autour d'un seul ménage autonome : le noyau central est constitué d'un groupe conjugal, ou qui subsiste seul, ou qui s'entoure d'actifs divers, et même de ménages dépendants, apparentés ou non ; les unités de ce type sont forcément plus petites ; elles ne comportent en général qu'une dizaine de personnes.

L'existence de carrés à structure patriarcale s'explique par la multiplication sur place d'une lignée, le sens très marqué de la solidarité familiale, et le strict respect du régime matrimonial, patrilinéaire, patrilocal et polygynique. En principe donc, tous les hommes sont du même sang, portent le même nom et sont originaires du carré examiné ; par contre, les femmes y apparaissent par le jeu des alliances contractées dans d'autres familles patronymiques de la même ethnie. Les relations hiérarchiques sont conformes aux relations de parenté et à la loi de l'âge : le père a autorité sur le fils, et aussi sur le neveu si celui-ci n'a plus de père ; entre frères ou cousins, le plus vieux a autorité sur les puînés ; mais les relations réelles qui s'instaurent entre individus ne s'appuient pas seulement sur ces règles ; il y a toutes sortes d'institutions, nous le verrons par la suite, qui sont autant de soupapes de sécurité qui peuvent s'ouvrir à l'occasion et qui permettent d'échapper à une domination de principe si celle-ci est trop pesante ou devient mal supportée.

Les carrés du second type, qu'on peut dire mononucléaire, traduisent la capacité d'autonomie et le goût d'indépendance de leur fondateur. L'individualisation n'est pas rupture vis-à-vis de la famille d'origine ; ce n'est pas non plus repli sur soi : nombreux, en effet, sont les carrés de ce type (ou de l'autre d'ailleurs) dont la composition se complique par la présence d'étrangers à la famille ; enfants et adolescents, orphelins ou non, pratiquement adoptés ; personnes en difficulté pour des raisons familiales, politiques ou de santé¹ ; apprentis divers : apprenti bouvier, tailleur, griot ; tous s'intègrent à la famille et participent à ses activités de production ; sans parler des *navetan*, lesquels relèvent d'une institution originale qui a son objet propre, et qui sera par conséquent décrite ultérieurement.

¹ Par exemple, après une naissance, et pour espacer celles-ci, la coutume est d'éloigner une jeune femme de son mari en l'envoyant au loin dans une autre famille, un an, deux ans et même plus ; dans une optique nataliste au contraire, une femme qui a perdu plusieurs enfants à la naissance, va accoucher et résider assez longtemps dans un autre village pour conjurer le mauvais sort. Autre raison : les longs traitements effectués par les guérisseurs, les marabouts, exigent l'hébergement du malade (et de son conjoint ou ascendant) à proximité, dans une famille d'accueil. Enfin, les désordres politiques et guerriers de la Guinée voisine conduisent divers ressortissants à s'abriter provisoirement dans la région.

4.1.2. Répartition des tâches, des responsabilités et des profits au sein du carré

Il y a théoriquement pour chaque place et chaque situation des droits et des devoirs définis par la tradition. Ainsi, l'appartenance à une famille ouvre à chacun de ses ressortissants le droit de cultiver le patrimoine familial ; qui plus est, le simple hébergement d'un individu entraîne pour le « tuteur »¹ l'obligation de trouver de la terre pour son protégé soit qu'il la prenne sur son propre domaine, soit qu'il l'obtienne par emprunt.

Ce droit à la terre a pour contrepartie le devoir de produire et d'approvisionner les greniers familiaux quel que soit le sexe et le statut du bénéficiaire.

C'est ainsi que la part des femmes dans la production agricole est importante et la répartition des tâches par sexe un trait particulièrement marquant ; moins évident d'ailleurs à la lecture du tableau I établi à partir de relevés de travaux, qu'à l'impression générale que laisse la vie quotidienne ; il y a séparation très nette des centres d'intérêt : aux femmes les travaux de rizière inondée, aux hommes la culture des terres sèches ; et même lorsque les deux sexes apportent leur contribution à une même production, il est rare que ce soit par des travaux similaires s'effectuant au même moment. Mais c'est moins sur la répartition des tâches qu'il convient d'insister que sur celle des responsabilités qui ne sont pas comme on pourrait s'y attendre entre les seules mains du garant de l'unité familiale, mais s'échelonnent à plusieurs niveaux, en cascade, en fonction de la nature du produit, et en fonction du sexe et de l'âge des intéressés.

C'est à propos des cultures vivrières sèches, pénicillaire, sorgho, maïs, que se manifeste le plus large esprit communautaire et le plus haut niveau de solidarité. Ces cultures, pures ou associées entre elles, sont effectuées en collaboration dans un ou dans des champs communs, par le groupe économiquement solidaire le plus étendu. Ce groupe le plus étendu est souvent le carré, mais pas forcément ; cela peut être une unité plus petite (fraction de carré) ou plus grande (groupement de carrés). Par exemple dans le carré de Diombo Sané², dont on peut comprendre l'agencement tant sur le plan de l'habitat que sur celui de la parenté, en consultant les figures 8 et 9, nous trouvons deux unités majeures de production, ayant chacune un domaine foncier propre qui résulte d'un partage antérieur et définitif. Chacune d'elles a comme membres, en ne tenant compte que des hommes, d'un côté Malang, Bourama, Ansoumana, Chérif, Caoussou, Amidou, de l'autre, Baba, Mamadou, Sana, Abdou, Bountoum. Les plus âgés, Malang et Baba, sont respectivement chacun de leur côté responsables des cultures vivrières

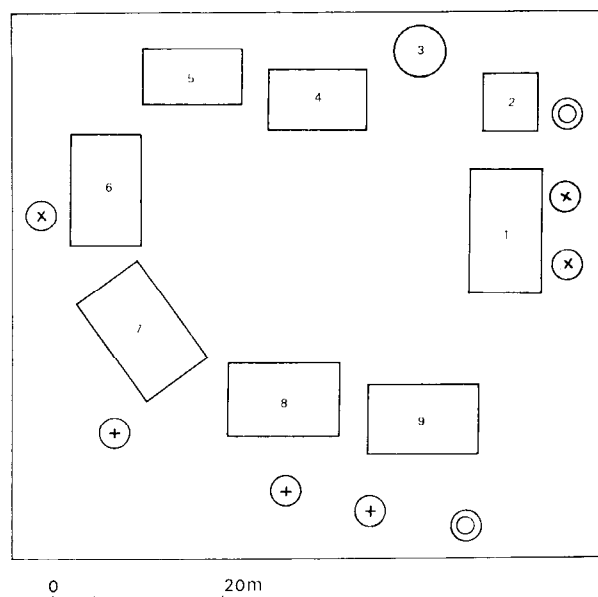
¹ Le terme local *diato* ou *adiatow* ou *diatigi* est intraduisible. Il contient à la fois le sens d'hôte, personne qui reçoit, et le sens de tuteur dans la mesure où ce mot évoque une responsabilité morale plus que juridique, de même nature que celle que détient ou exerce un chef de famille.

² Officiellement, 37 personnes recensées.

TABLEAU I

Participation des hommes et des femmes aux différentes tâches

Travaux	Hommes			Femmes		
	Entière ou presque entière	Secondaire	Exceptionnelle	Entière ou presque entière	Secondaire	Exceptionnelle
Mil maïs :						
Débroussage	+					
Piochage	+					
Semis	+					
Sarclo-binage	+					
Gardiennage	+					
Récolte	+					+
Arachide :						
Décorticage	+					+
Débroussage	+					
Piochage	+					+
Semis	+					+
Sarclo-binage	+					
Gardiennage	+					
Récolte	+					
1 ^{er} battage	+					
2 ^e battage						+
Glanage						+
Vannage	+					
Criblage	+					
Riz pluvial						
Débroussage	+					
Labour-charrue	+					
Cassage mottes	+					+
Semis	+					+
Epannage engrais	+					+
Sarclo-binage	+					+
Gardiennage	+					
Récolte	+					
Battage	+					+
Vannage						+
Riz inondé :						
Piochage			+		+	
Pépinière			+		+	
Dés herbage			+		+	
Repiquage			+		+	
Récolte			+		+	
Gardiennage					+	
Transport			+		+	



- 1 Case de Malang Sané
- 2 Case de Bourama Sané
- 3 Case de la mère d'Amidou Sané
- 4 Case d'Amidou et Ansoumana Sané
- 5 Case de passage
- 6 Case de Sana Sané
- 7 Case d'Abdou Sané
- 8 Case de Mamadou Sané
- 9 Case de Baba Sané
- (+) Greniers à riz cuisine
- (O) Greniers à mil

Fig. 8. — Plan d'un carré

sèches ; les travaux qu'ils décident sont effectués sur leur convocation ; ils sont prioritaires et la participation de tous les hommes est obligatoire. Chaque groupe a son propre grenier où il entrepose, et le mil récolté dans les parcelles collectives dont on vient de parler, et le mil cultivé en association avec l'arachide, dans les parcelles plus ou moins individuelles que nous allons examiner maintenant.

En effet, intervient ensuite une distribution individuelle ou quasi-individuelle des parcelles d'arachide aboutissant à divers arrangements variables selon les années.

Ainsi, pour le même carré pris comme exemple, il y a autant de parcelles d'arachide que de micro-groupes constitués comme suit :

- En 1970 — 1 — Malang + Ansoumana + Caoussou
- 2 — Chérif
- 3 — Amidou + Boto Badji (sur terre de la famille Badji)
- 4 — Baba + Mamadou
- 5 — Abdou (+ son neveu Abdoulaye)
- 6 — Sana
- 7 — Bourama (sur terre des familles Sané, Diedhiou, Badji)

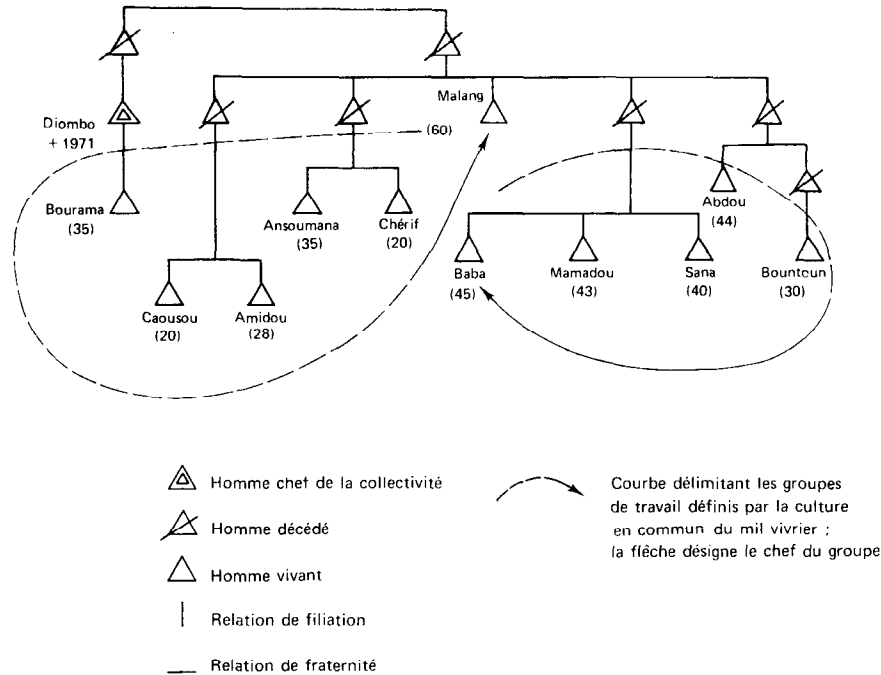


Fig. 9. — Composition et organisation d'un carré (schéma simplifié ne prenant en compte que les principaux membres de la lignée masculine, entre parenthèses, l'âge des intéressés)

- En 1971 — 8 — Malang + Ansoumana
 9 — Chérif + Boto Badji
 (sur terre de la famille Malang Sané)
 10 — Bourama + Sékou Badji
 (sur terre de la famille Malang Sané)
 11 — Amidou + Caoussou
 12 — Baba (+ son fils Kalifa)
 13 — Mamadou (+ son fils Alassane)
 14 — Sana + Wonto Sané
 (sur terre de la famille Diédhiou)
 15 — Bountoum + Dioté Diédhiou
 (sur terre de la famille Baba Sané)
- En 1972 — 16 — Ansoumana + Bourama + Malang
 (ce dernier maintenant dispensé de labour en raison de son âge)
 17 — Amidou + Chérif
 18 — Baba (+ son fils Kalifa)
 19 — Mamadou
 20 — Abdou (+ son fils Malamine) + Bountoum
 21 — Sana
 (Abdoulaye est parti comme *navetan*
 Caoussou est parti à Kolda pour s'intégrer dans un autre carré apparenté)

En plus de l'instabilité interannuelle qui apparaît à la lecture de cet exemple, il faut souligner l'existence de micro-groupes constitués à l'aide de personnes extérieures à la famille (4-9-10 et 14). Les exploitations mineures ne se constituent donc pas seulement par partition de l'unité majeure, mais par union de membres appartenant à des unités majeures différentes ;

elles naissent alors de relations amicales entre voisins et peuvent se fonder à la suite d'un accord pour un objectif annuel commun : « les courageux se mettent ensemble et les fainéants également », tel est en aparté le commentaire habituel.

Il est admis que chaque individu (ou chaque micro-groupe) mène sa culture d'arachide comme il l'entend ; autrement dit, tout ce qui était obligation concernant le vivrier pur devient ici option « individuelle » ; pour souligner ce que cela implique comme niveau d'autonomie, il faut préciser que l'arachide représente en surface 66% des cultures effectuées par les hommes, donc plus de la moitié ; mais les travaux qui y sont effectués ne sont pas prioritaires ; il s'ensuit, contrairement à ce qui se passe pour les cultures vivrières, un grand étalement des opérations et une grande hétérogénéité des parcelles¹. Chacun dispose en principe du produit de la vente de l'arachide² ; le sorgho qu'il

¹ Voir à ce sujet P. MILLEVILLE, 1972.

² Les jeunes gens sans responsabilité familiale sont tenus, cependant, de remettre leurs revenus au chef de famille ; celui-ci, à son gré, prélève une part variable ou rend la totalité. Le chef de famille peut ainsi payer l'impôt et constituer la dot qui permet de marier les jeunes hommes célibataires ; mais les jeunes rechignent de plus en plus à confier une grosse part de leurs gains et les vieux, par contrecoup refusent de plus en plus d'assurer une responsabilité financière en ce domaine. Le montant de la dot est actuellement de l'ordre de 50 000 CFA.

est tenu de lui associer (environ 4 000 poquets à l'hectare répartis en lignes espacées de 4 et 5 m) va au grenier familial du groupe auquel il appartient ; si les membres de ces micro-exploitations relèvent de deux groupes familiaux différents, la moitié du sorgho part dans le grenier d'un groupe, l'autre moitié dans l'autre, l'appartenance de la parcelle à une famille ou à une autre n'entrant pas en ligne de compte, ce qui montre le peu de cas qui est fait du sol. L'assolement de type dominant biennal (1. arachide, 2. jachère) implique d'ailleurs pour cette culture des modifications considérables du parcellaire ; et celui-ci, comme nous l'avons vu est annuellement soumis à révision.

Signalons, toujours à propos de l'arachide, la participation des femmes à cette culture à l'occasion du deuxième battage ; en effet, le battage de l'arachide s'effectue en deux temps : le premier battage est incomplet ; il est effectué par les hommes et le produit est pour les hommes ; le second est effectué par les femmes et ce qu'elles en tirent est pour elles ; ce droit de second battage n'appartient qu'aux femmes du carré ; il peut leur assurer 60 à 70 kg d'arachide par personne, soit environ 1 300 à 1 500 F CFA. Cette part de la récolte entre au secco de la coopérative soit sous le nom de la femme, soit sous celui de son mari, soit encore par l'intermédiaire de certaines sociétés de divertissement ou de certains individus qui s'organisent pour la collecte et font l'avance d'argent mais prélèvent au passage un bénéfice de l'ordre de 100%. Il arrive que le mari effectue lui-même un battage complet lorsque les femmes sont trop occupées par leurs propres travaux ; il donne alors en compensation un billet de 500 ou 1 000 F CFA à chacune de ses épouses.

Passons maintenant aux rizières inondées, où s'exerce presque exclusivement, nous l'avons vu, la main-d'œuvre féminine. Dans ce domaine, les parcelles sont fixes et les femmes tiennent souvent à exercer des responsabilités personnelles (ou partagées) sur des pièces de terre toujours les mêmes. Dans les conversations courantes on parle volontiers de la « rizière d'une telle », autrement dit on n'hésite pas à rattacher le nom d'une femme à une terre et à reconnaître la souveraineté déléguée mais réelle qu'elle exerce bien souvent¹ ; dans le cas contraire, on parlera « des rizières du carré d'un tel » mais, dans ce cas comme dans l'autre, ce sont les femmes qui, loin d'être de simples exécutantes, gardent les initiatives essentielles, travaillent quand elles veulent et comme elles veulent.

Comment se traduit, au plan des structures, cette liberté dont elles jouissent ? Une première indication générale peut être donnée sous forme d'une statis-

tique : d'après nos sondages, sur 100 femmes, 20 assument seules la responsabilité de leur rizière, 11 travaillent, mères et filles réunies, 42 travaillent entre co-épouses et 27 au sein d'un groupe familial plus étendu ; ceci résulte du décompte des situations telles qu'elles sont perçues globalement et non telles qu'elles se présentent très précisément, c'est-à-dire qu'ici comme pour les cultures sèches, on omet de prendre en compte les personnes qui interviennent au titre des entraides, organisées au jour le jour. Pour les pépinières, les rapports trouvés sont légèrement différents : on a respectivement dans le même ordre : 11, 11, 51 et 27 ; ce qui montre que certaines femmes qui ont leur propre rizière ont les pépinières en commun avec leurs coépouses.

Examinées une à une, les situations paraissent souvent complexes et semblent n'obéir à aucune règle générale. Il ne faudrait pas croire, parce qu'il y a une forte proportion de coépouses qui travaillent ensemble, que les épouses de polygames travaillent toujours ensemble, ni que les femmes qui travaillent seules n'ont pas de coépouses. Tout dépend encore ici d'affinités entre personnes et d'arrangements conclus à la faveur d'événements particuliers.

Pour illustrer ceci voyons avec quelque détail ce qui se passe dans le carré déjà pris comme exemple, celui de Diombo Sané, et dans les deux sous-groupes qu'il comporte, celui de Malang et celui de Baba.

Malang a, jusqu'en 1971, quatre femmes : Ami et Dianké ses vraies femmes, Alabatou et Awo, les femmes de son frère, qu'il a épousées à la mort de ce dernier. Ami et Dianké travaillent ensemble, ont leurs propres rizières et leur propre grenier à riz. Alabatou et Awo travaillent avec Aissatou et Fatou les jeunes femmes de Bourama, et avec Khadi et Mouskouta les jeunes femmes d'Ansoumana (fig. 10). Le riz produit par ces six femmes va dans un grenier géré par Alabatou. Pourquoi cet agencement qui unit des individus de générations différentes et de degré de parenté assez éloigné ? C'est que la mère de Bourama a, à sa mort, confié sa famille à Alabatou ; c'est ensuite qu'Alabatou et Mouskouta sont sœurs et que la première a amené la seconde dans le carré de son mari, pour renforcer et surtout rajeunir l'équipe féminine de travail ; enfin et surtout, Alabatou a une forte personnalité ; elle dirige effectivement l'équipe et sait en maintenir l'unité ; son emprise ne s'est cependant pas étendue à l'équipe Ami-Dianké qui était constituée avant qu'elle même n'entre dans ce foyer.

Ainsi, pour ce sous-groupe familial, qui comporte 6 travailleurs hommes et 9 travailleurs femmes, il y a deux greniers à riz et deux cuisines-locaux, une sous chaque grenier ; pour le repas, une part de riz est prise dans un grenier, une part est prise dans l'autre ; mais il est préparé sur un seul feu, dans un seul pot, autrement dit, il n'y a qu'une cuisine fonctionnelle pour deux cuisines-locaux, chacune d'elles servant à tour de rôle.

Dans l'autre sous-groupe, dirigé par Baba, caractérisé comme le précédent par l'indivision des terres sèches et la mise en commun du mil, la situation est différente : il y a un niveau supplémentaire d'organisation : chaque maisonnée a ses terres de rizière affectée et sa cuisine fonctionnelle ; chaque maisonnée

¹ On peut trouver à ce fait même une autre interprétation en considérant qu'il y a attribution d'une tâche et obligation de l'accomplir ; ceci suppose un état de tension entre hommes et femmes, lequel pourrait effectivement exister en milieu manding, compte tenu de la tradition d'asservissement de la femme à l'homme qui existe dans cette ethnie, mais est tout à fait impensable en milieu diola, tant y est grande la liberté des femmes et la facilité du divorce.

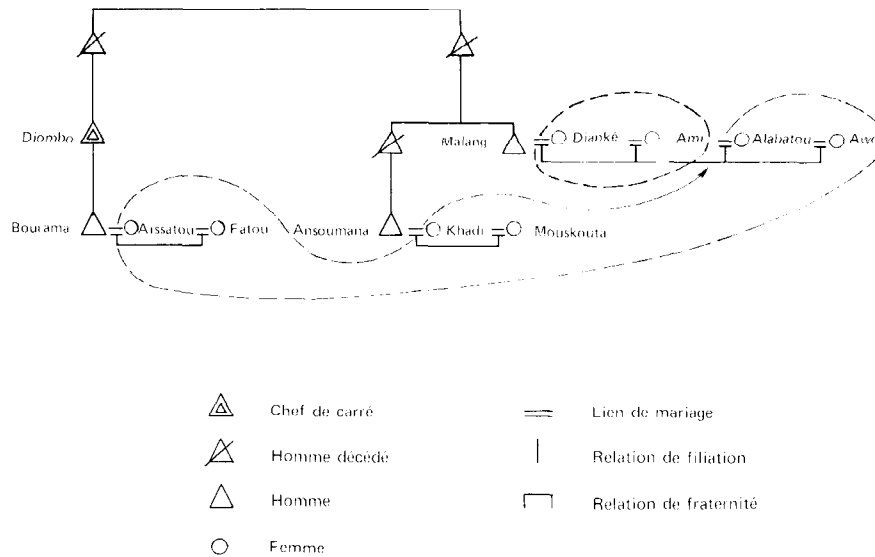


Fig. 10. — Diagramme de parenté et organisation du travail des femmes dans le groupe familial présidé par Malang

donc est autonome au plan de la production-affectation de ce produit. Une maisonnée correspond dans 3 cas sur 4 à une famille polygame (Baba, Mamadou, Sana), dans la quatrième (Abdou) à une famille étendue avec des travailleurs appartenant à trois générations différentes... Les femmes de chaque maisonnée sont solidaires pour le travail et les rizières. Au total, ce sous-groupe qui comporte 7 travailleurs hommes et 13 travailleurs femmes se présente donc avec une cohésion plus faible que le précédent, puisqu'à l'unité du vivrier mil, correspond la partition du vivrier riz : de plus, l'individualité, sur le plan domestique, des ménages ou des maisonnées est beaucoup plus forte.

Dans les rizières cultivées par les femmes, il faut distinguer les *maarouo* (M et D) des *Kamañañño*. Les *maarouo* sont cultivés en priorité et leur riz est propriété collective ; les femmes n'en disposent que pour nourrir leur famille. Les *Kamañañño* par opposition, sont cultivés en plus, par les jeunes filles ou les femmes ; elles disposent du produit, c'est-à-dire qu'elles peuvent le vendre, le donner ou le consommer à l'occasion de fêtes qu'elles organisent ; le riz des *Kamañañño* est emmagasiné dans des petits greniers spéciaux, ou mis à part dans les greniers ordinaires, ou encore entassé dans la chambre même de sa propriétaire. En 1972, 14% des femmes avaient un *Kamañañño*, mais il s'agit là forcément d'une estimation basse, l'année ayant été particulièrement défavorable à ces entreprises ; en effet, les pluies sont apparues de façon si tardive (fin juillet) que les chances étaient faibles de pouvoir encore emblaver en temps utile des terres supplémentaires ; beaucoup ont renoncé.

Nous disons quelques mots seulement sur l'organisation de la culture du riz pluvial. En effet, cette dernière, introduite dans le secteur sous l'impulsion d'un

encadrement extérieur, est une innovation récente qui, comme telle, sera étudiée dans un chapitre spécial. Signalons toutefois que le dispositif de vulgarisation s'est d'abord adressé aux hommes qui assument le plus souvent la responsabilité de cette culture, en exécutant la majorité des travaux, et bénéficient des gains qu'elle procure. En effet, le produit de la récolte n'est pas tout entier réservé à la consommation familiale, et est en partie commercialisé, fait qui mérite d'être noté car jusqu'à maintenant la vente des denrées vivrières n'était guère considérée comme une source honorable de revenus.

En conclusion, force est donc de constater que la production s'organise au sein d'un carré d'une façon extrêmement complexe (fig. 10). Des forces divergentes s'y font jour, qui divisent l'unité résidentielle en sous-groupes et micro-groupes, lesquels varient dans leur composition suivant les cultures, les sexes, les liens de parenté ou les liens d'affinité. Assez paradoxalement, une sorte d'unité se rétablit au niveau de la consommation : la coutume veut, en effet, que les plats préparés dans les différentes cuisines soient mis en commun, au moins au niveau des hommes et des jeunes gens, qui prennent leur repas tous ensemble dans la cour centrale du carré. Une grande importance est attachée à cette coutume ; mais peut-être y a-t-il lieu de ne pas trop lui en donner, car à regarder les choses de près, elle apparaît en certains cas, moins comme l'expression d'une solidarité vraie que comme une attitude vis-à-vis de l'opinion extérieure, pour renforcer l'impression de cohésion.

4.2. LES PRESTATIONS DE TRAVAIL

L'exécution effective des tâches correspond en gros

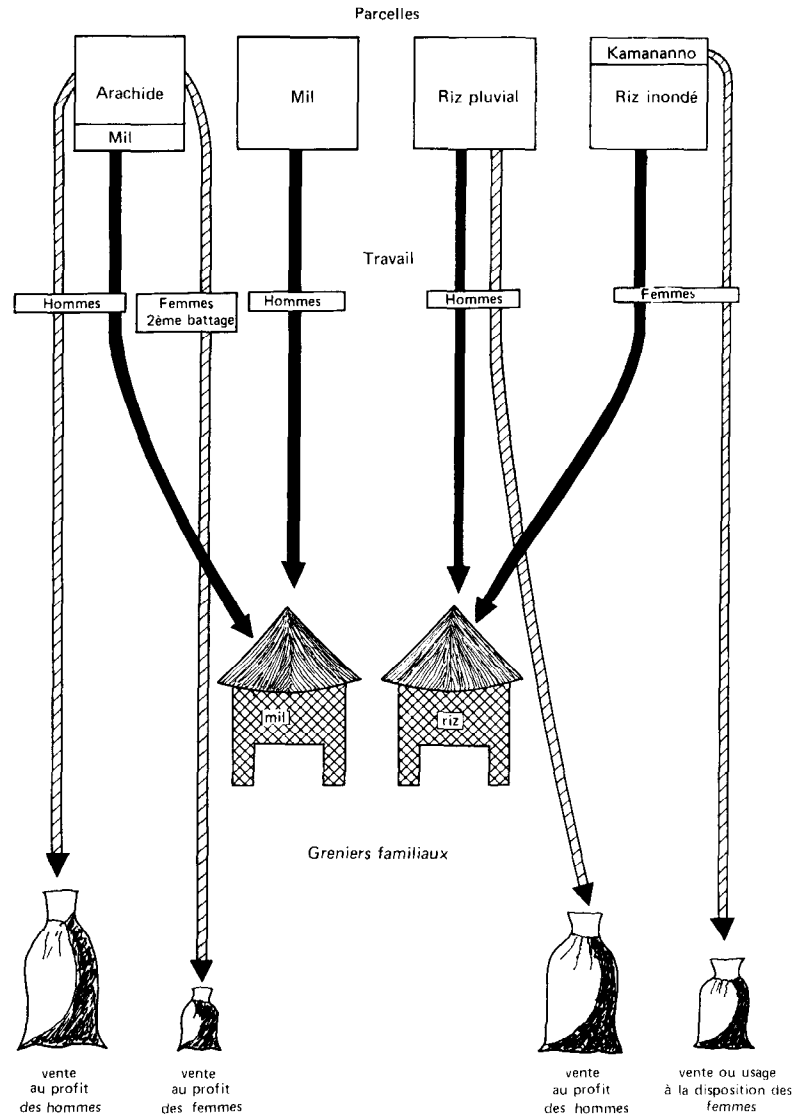


Fig. 11. — Organisation et distribution de la production

au schéma préalable de répartition des responsabilités, mais se complique du fait des échanges de travail et de l'intervention éventuelle de sociétés de culture. Le travail en commun est, en effet, préféré au travail solitaire ; il paraît moins ennuyeux, et il est tenu pour plus efficace, soit parce qu'une même tâche est réalisée en moins de temps, soit parce que l'effet de groupe entraîne une émulation véritable et un meilleur rendement individuel.

Les échanges de travail ont lieu entre personnes de carrés différents, ou entre sous-groupes, micro-groupes et individus d'un même carré. L'importance numérique des échanges est donc plus ou moins grande et plus ou moins facile à évaluer suivant le niveau à partir

duquel on choisit de les considérer ; l'enquête n'a permis de chiffrer valablement que les prestations du premier type ; elle montre que les femmes plus que les hommes font appel au travail extérieur puisque ce dernier représente respectivement 27% et 13% du travail total fourni ; mais comme on le comprendra aisément ces chiffres sous-estiment très largement l'entraide en général, puisqu'ils ne prennent pas en compte les accords qui interviennent entre membres d'un même carré.

On peut considérer qu'il existe cinq modèles traditionnels de prestations de travail :

- a) l'entraide à charge de revanche,
- b) l'aide sans contrepartie de travail,

- c) l'intervention des sociétés,
- d) le système du « navetanat »,
- e) la rémunération à la tâche.

4.2.1. L'entraide à charge de revanche

Il existe des formes occasionnelles et des formes durables.

L'entraide occasionnelle est une forme de coopération fondée sur la réciprocité immédiate ; elle rassemble pour quelques jours une équipe non régulièrement constituée qui se déplace un jour chez l'un, un jour chez l'autre ; le nombre de participants est faible, six par exemple, et l'ambiance de travail plus laborieuse que joyeuse : le but essentiel est le rendement.

La prestation de travail fournie par chaque participant est rigoureusement identique ; elle se mesure au temps : la séance s'appelle alors *sawuto* (M) ou *sawutayi* (D), ou à la surface, cette alternative étant plus particulièrement utilisée par les femmes dans les rizières : elle s'appelle alors *fusalaññafu* (D), du nom de la longue perche de bambou qui sert à mesurer la largeur du couloir qui matérialise au sol la tâche de chacune ; si l'une d'elle prend du retard, elle devra rester pour finir sa tâche ou revenir seule le lendemain.

TABLEAU II

Bilan de l'entraide entre deux carrés
(Pour interpréter correctement ce tableau, bien garder en tête qu'il n'indique que les échanges entre les deux carrés, et non l'ensemble des travaux échangés par les membres de chacun des carrés)

Fournisseur	Nature et quantité		Bénéficiaire
Carré	Kelountan : 1 S, 2 Bt	= 3	Carré
	Abdonlaye : 2 Bn, 2 Bt	= 4	
	Karamba : 2 Db, 2 Bn, 2 Bt, 1 Vn, 2 Ms	= 9	
Kelountan		16	Baba
Sané	Femmes : Divers sur riz inondé	= 16	Sané
	Vn sur riz pluvial	= 6	
		22	
Carré	Baba : 1 S, 9 Bt	= 10	Carré
	Karfa : 8 Bn, 3 Bt	= 11	
		22	
Baba	Femmes : Divers sur riz inondé	= 15	Kelountan
Sané		Vn sur riz pluvial	
		21	Sané

Légende. — S : Semis, Bn : binage, Bt : battage, Db : débroussa-
sage, Ms : mise en sacs de l'arachide, Vn : vannage.
En chiffre les demi-journées de travail

Il existe par ailleurs des entraides durables qui se déroulent dans un climat qui exclut tout décompte et toute comparaison ; chacun travaille, dit-on, selon sa conscience ; l'esprit est donc le même que celui qui anime les groupes de coopération familiale ; cette formule qu'on appelle *makoyro* (M) ou *karamben* (D) intéresse généralement des groupes domestiques indépendants mais appartenant à un même carré, ou bien des carrés différents mais formés par essaimage à partir d'une même origine. L'esprit communautaire peut donc persister au plan du travail, bien après qu'ait eu lieu la séparation au plan de l'appropriation des terres ou de la distribution des produits vivriers. Les relevés d'emploi du temps à l'échelle d'une campagne agricole montrent qu'il peut ainsi se créer des situations qui ne sont équitables qu'à 30% près (tabl. II). Il est difficile de savoir si l'échange inégal se maintient ou s'atténue au fil du temps, mais il semble assez évident que les malins, les vieux profitent assez largement de la situation en trouvant par exemple de bonnes raisons pour exécuter dans le même temps des tâches moins pénibles ; d'ailleurs chefs de carrés et chefs de ménages ne participent que rarement à ces séances ; et même lorsqu'ils les organisent parfois, ils y délèguent plus volontiers les jeunes qui vivent sous leur toit.

4.2.2. L'aide sans contrepartie en travail

Il sera surtout question de deux formes spécifiques que nous désignerons par leurs noms vernaculaires ; l'aide-secours sera traitée à propos des sociétés de culture.

Un *lankan* est une séance de travail d'une demi-journée qui fait intervenir trois sortes de personnages : un bénéficiaire, un organisateur et des exécutants. Le bénéficiaire est nécessairement un homme en situation aisée et qui jouit de plus d'une réputation de libéralité ; il fait part de son besoin de main-d'œuvre à un jeune homme, l'organisateur, qui se charge de trouver dans son entourage de copains un certain nombre de participants. La réussite d'un *lankan* est d'autant plus grande qu'il y a plus de travailleurs réunis ; elle dépend à la fois du prestige de l'organisateur et de celui du bénéficiaire ; celui-ci offre en compensation à la fin de la séance un repas exceptionnel, où figurent, en plus des plats quotidiens, de la viande de poulet ou de mouton, des gâteaux secs, des bonbons, du thé, des cigarettes.

Un *bitanduku* (M) ou *balolab* (D) est une séance de travail qui se déroule en gros suivant le même schéma, mais les relations des protagonistes sont de nature particulière, l'organisateur étant le gendre ou le futur gendre du bénéficiaire. Une aide de ce type répond souvent au besoin de main-d'œuvre qu'exige la construction d'une case ou même sa simple réfection : elle dure alors plusieurs jours ; elle intervient également pour les travaux de culture mais ne dure alors qu'une journée et n'a lieu qu'une fois par an ; par contre, elle peut se renouveler tous les ans, presque indéfiniment, aussi longtemps du moins que subsistent les deux principaux protagonistes. Il peut ainsi se constituer

des relations de travail privilégiées entre familles unies par alliance.

On concevra facilement que l'esprit qui préside d'ordinaire à ces interventions relève plus d'un échange de civilités que de l'application mesquine des règles d'un marché ; mais tel n'est pas toujours le cas et on a eu connaissance d'accords, se plaçant, il est vrai, dans un autre cadre que celui des relations traditionnelles, qui ne sont intervenus qu'après de longs et véritables marchandages¹.

4.2.3. L'intervention des sociétés

En se groupant par âge, par sexe, par quartier ou par affinité, filles et garçons, femmes et hommes, forment des associations nombreuses et vivantes. Le travail n'est pas forcément l'objectif initial ; on pourrait d'ailleurs, selon l'objectif qu'elles se proposent, rassembler autour d'un pôle les sociétés de travail, autour d'un autre pôle les sociétés de divertissement ; mais la distinction n'est pas toujours facile à faire, ni tellement importante pour notre propos, car les sociétés de divertissement louent également leurs services aux agriculteurs afin de réunir les subsides indispensables à leur fonctionnement. La satisfaction de l'instinct grégaire est apparemment la première raison d'être de ces associations : le plaisir d'être ensemble, pour travailler ou pour se distraire en est en effet la justification constante.

Le travail collectif effectué dans le cadre institutionnel des sociétés est appelé localement *kuffo* (M) ou *ekaffayi* (D). Il est nettement perçu comme une activité originale : il est rémunéré globalement (en espèces le plus souvent, la masse restant indivise au profit de l'association) ; il se déroule dans une ambiance particulière, cordiale et joyeuse, détendue et dynamique : les travaux et les jeux se mêlent, au rythme du tam-tam, des courses au rendement s'organisent, plaisanteries et rires fusent de toute part. De la kola, du tabac, des bonbons sont distribués en cours de séance, et tout se termine par un bon repas offert par le bénéficiaire de la prestation.

Quelle est l'importance numérique de ces associations ?

Pour 3 villages et 1 665 habitants on a compté 21 associations différentes : 7 d'hommes, 11 de femmes et 3 mixtes. Chaque association a un effectif de 10 à 60 personnes, et intervient une dizaine de fois par an, les interventions étant d'une journée entière ou d'une demi-journée. D'après les sommes habituellement payées, on peut déduire que la rémunération d'une journée d'un homme ressort à 100-150 francs, et celle d'une femme à 50 francs, mais il n'est procédé en réalité

¹ A Inor Diola, par exemple, les jeunes gens possédaient depuis près de trois ans un électrophone sur batteries qu'ils avaient acquis pour organiser des séances de danses modernes; les vieux s'y opposèrent un certain temps, invoquant la morale et la tradition, puis finirent par accepter à condition que le groupe des jeunes consacre à chacun d'eux une journée de travail, ce qui fut fait.

à aucun calcul de ce genre, et il n'y a, en bien des cas, aucun rapport entre le prix versé et le service rendu¹.

Le travail fourni est essentiellement un travail de jeunes (tableau III) ; la fréquentation des associations décroît rapidement avec l'âge et l'on constate qu'un homme de plus de 40 ans ne participe normalement plus aux activités d'une association, à moins qu'il n'y soit chargé de responsabilités particulières. Les femmes participent plus longtemps ; dans leur cas, le spectre de répartition par âge est par ailleurs affecté par un autre phénomène : il existe pour certains villages, spécialement en milieu diola, une véritable épidémie de départs vers la ville des jeunes filles de 11 à 16 ans² : c'est pourquoi l'effectif de la classe d'âge correspondante est un peu faible.

TABLEAU III

Travail en association ;
répartition des travailleurs par classe d'âge

	Hommes	Femmes
11 à 20 ans	66%	30%
21 à 30 ans	17%	35%
31 à 40 ans	14%	19%
41 ans et plus	3%	16%

Les associations travaillent en principe le mercredi et le vendredi, en pratique n'importe quel jour de la semaine avec cependant une préférence marquée pour les jours désignés (tabl. IV).

TABLEAU IV

Travail des associations selon les jours de la semaine

	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Samedi	Dim.
H	12%	3%	26%	7%	37%	4%	11%
F	15%	5%	32%	7%	23%	12%	7%

¹ Par exemple, une association de 30 travailleurs, qui reçoit ordinairement 1 500 F pour une demi-journée de labour au *donkotoñ*, a aussi reçu une vache (valeur 8 000 F) en paiement d'une journée complète de travail.

² Ces départs ont lieu en groupe et en cachette, mais fréquemment avec l'appui secret des mères ou des frères. Certaines filles reviennent au village pour la saison des cultures, elles rapportent alors à leur famille des habits, des tissus, un peu d'argent qu'elles ont économisé sur leur maigre salaire de bonnes ; d'autres restent en ville définitivement, jusqu'à leur mariage, qui le plus souvent encore se conclut dans les villages et suivant la tradition.

Les tâches effectuées consistent essentiellement, pour les hommes, en labour au *donkotoï* et en sarclage de cultures sèches ; pour les femmes, en transport de fumier jusqu'aux rizières, labour au *baroo* (des rizières ou des champs d'arachide) et surtout repiquage du riz. Le rôle des associations est plus important qu'il ne paraît, compte tenu de la part réduite en temps (2% pour les hommes et 4% pour les femmes) du travail réalisé sous leur responsabilité, car leurs interventions se situent au moment où l'urgence des tâches est la plus grande, à l'époque où le travail revêt son maximum d'efficacité.

La décision d'intervenir est prise à l'unanimité sur la proposition du président, de la présidente ou même de n'importe quel membre ; la présence de tous est obligatoire, une absence sans motif sérieux étant sanctionnée par une amende qui frappe le contrevenant. Les sociétés ne sont en principe inféodées à aucune autorité politique ou religieuse ; si certaines réalisent des corvées d'utilité publique (nettoyage du village, amélioration d'une route) et pratiquent l'aide-secours (travail gratuit au bénéfice des vieux ou des malades), elles le font sur leur propre initiative, les chefs de village n'ayant rien à voir, rien à dire. On peut considérer que seules les associations de type traditionnel pratiquent l'aide-secours ; or, sur 7 associations d'hommes, il y en a seulement 2 de ce type, et encore n'interviennent-elles pas souvent à ce titre, semble-t-il ! L'aide-secours, à vrai dire, est difficile à évaluer, car s'il y a bien environ 10% des interventions qui sont d'emblée effectuées en tant que telles, si d'un autre côté il y en a bien 50% qui sont rémunérées comptant ou presque, le reste, soit 40% est payable à terme en fonction des possibilités financières des débiteurs. Or, personne ne peut savoir ce qu'il adviendra des créances en cours, et personne ne sait exactement ce qu'il est advenu des créances anciennes, car aucune comptabilité n'en est tenue¹.

Il est également très difficile d'établir une typologie de ces sociétés en tenant compte simultanément, comme il faudrait le faire, de leur composition, de leurs objectifs, de leurs règles de fonctionnement, et de leurs activités effectives. Toutes ont des points communs, mais toutes sont différentes.

Du point de vue de la composition, il y a, on l'a déjà dit, des sociétés d'hommes, des sociétés de femmes et des sociétés mixtes ; ces dernières respectent généralement la règle de division sexuelle des tâches, autrement dit, garçons et filles travaillent rarement ensemble : ou bien chacun part de son côté, aux mêmes heures, le même jour, à ses tâches respectives, ou bien

ils partent ensemble, mais les hommes travaillent seuls et les filles (car il n'y a que des jeunes filles dans ces sociétés mixtes) se contentent de les encourager par leurs plaisanteries et par leurs chants.

En tenant compte des critères de taille, on peut opposer les grandes associations villageoises qui englobent une large catégorie de population (par exemple, les femmes de tout un village, ou les jeunes de tel autre), et les associations plus restreintes qui résultent de l'initiative particulière de quelques individus seulement (cela ne les exclut pas pour autant des précédentes, car on peut appartenir simultanément à deux associations). La formation de ces petites sociétés dépend moins de règles formelles (groupement par classes d'âge ou par quartier, par exemple) que d'affinités personnelles ; bien plus, constatant que les femmes d'un même carré sont souvent affiliées à des associations différentes, on a le sentiment que la liberté de choix dont elles disposent est mise systématiquement à profit pour diversifier les relations.

Au plan des objectifs et des comportements on peut opposer des associations de type traditionnel et des associations qui prennent l'allure de clubs modernes¹. Pour les premières, le travail est un but en soi qui s'ajoute à l'objectif de se recréer suivant la coutume en organisant des festins, des danses traditionnelles, des invitations de griots, et en se vêtant, quand il s'agit de femmes, du même tissu et des mêmes parures achetées pour la circonstance aux frais de l'association. Pour les autres, le travail n'est qu'un moyen parmi d'autres (cotisations) pour alimenter la caisse, pour festoyer également, mais de façon très différente : sorties dans les villes ou villages voisins, thés et parties de cartes par petits groupes, organisation de bals avec électrophone sur batteries et disques de jerks, de slows, etc. Les premières pratiquent l'aide-secours, les secondes s'y refusent. Toutes deux sont susceptibles de faire des avances d'argent, les unes dans un but d'aide désintéressée, les autres dans un esprit usuraire et mercantiliste (achat et revente des arachides glanées). Pour conclure, il faut dire toutefois que cette opposition marquée, et tout en faveur des sociétés traditionnelles, est en partie construite pour la clarté de l'exposé ; dans la réalité, elle est beaucoup moins nette, et il n'est même pas toujours facile de classer un cas, dans l'une ou l'autre des catégories distinguées.

4.2.4. Le système du « Navétanat »

On peut dire en première approche qu'un *navetan* est un travailleur saisonnier ; le mot qui est passé dans

¹ Une autre forme de secours est susceptible de s'organiser par l'intermédiaire de la hiérarchie villageoise habituelle. Le fait suivant a été observé : un quartier de village est ravagé par le feu ; le chef de village réunit tous les chefs de carré ; ils décident en commun de la main-d'œuvre que chacun délèguera pour la réfection des cases et des quantités de mil et de riz que chacun prélèvera en faveur des sinistrés. Si tout un village brûlait, la solidarité s'exercerait, suivant le même processus, à partir de tous les villages environnants.

¹ Les premières portent le nom de leurs présidents, les secondes sont désignées par des sigles : A.J.I. (Association des Jeunes Inorois), A.F.U.I. (Association des Frères Unis d'Inor), J.A.I. (Jeunesse Amicale d'Inor), J.A.M. (Jeunesse Amicale de Mayor) ; on s'appelle encore les « Souverains » ; leur organisation hiérarchique et fonctionnelle est aussi d'inspiration occidentale ; elle comporte : président, vice-président, secrétaire général, trésorier aux comptes, caissier, délégué aux affaires extérieures, etc.

le jargon franco-africain ainsi que dans la plupart des dialectes locaux vient, en effet, du wolof *navet* qui signifie : été, saison des pluies, hivernage. Ce travailleur est généralement un étranger à la région qui s'engage pour toute une campagne à pratiquer la culture, partie à son compte, partie au compte d'autrui ; en effet, son employeur ou plutôt son hôte, *diato* ou *diatigi*, lui procure un lopin de terre, des semences, et le loge et le nourrit. En revanche, il doit fournir du travail sur les terres de celui-ci.

Le contrat qui les lie est un contrat coutumier oral. On dit souvent que les clauses sont toujours les mêmes, qu'elles sont connues de tout le monde, qu'elles ne prêtent à aucune discussion, et qu'en conséquence l'accord n'a pas besoin d'être cautionné par la présence de témoins. En fait, on constate qu'il y a au moins deux grands types de contrat, pas mal de conventions particulières, et que les uns et les autres sont interprétés de façon souple au long de la campagne.

Dans le contrat le plus courant (ou le plus souvent évoqué), les termes de l'accord sont de nature purement qualitative ; le *navetan* travaille avec son *diatigi* sur les parcelles de plantes vivrières lesquelles sont, rappelons-le, cultivées collectivement par le groupe familial ; il s'intègre en quelque sorte à ce groupe. Le reste du temps, il travaille sur la parcelle qu'on lui a attribuée ; elle est emblavée, selon la coutume locale, en association arachide + mil¹ ; la récolte d'arachide est la propriété du saisonnier, celle du mil revient à son tuteur. La situation du *navetan* est donc très voisine de celle de n'importe quel membre du carré.

D'autres types de contrat sont plus précis puisqu'ils font intervenir des données quantitatives ; par exemple le *navetan* travaille cinq jours par semaine sur sa parcelle et deux jours chez son tuteur, le mercredi et le jeudi ; une autre alternative consiste à donner le dixième de la récolte d'arachide au lieu de donner la récolte de sorgho. Ces conditions, mieux spécifiées, sont, en gros ou en moyenne, à peu près équivalentes aux précédentes.

On trouve, d'autre part, des conventions particulières impliquant des rapports de travail différents, ou plus avantageux pour le *navetan* (3 jours / 1 jour) ou moins avantageux (2 jours / 2 jours).

Dans l'observation quotidienne des faits, il est extrêmement difficile de retrouver les règles énoncées ci-dessus. De nombreux échanges de travail interviennent presque toujours entre *diatigi* et *navetan* de sorte que la règle de participation aux seules cultures vivrières est loin d'être respectée, non plus que celle du mercredi et du jeudi, non plus d'ailleurs que celle des périodicités plus rapides 3 jours / 1 jour ou 2 jours / 2 jours. Les alternances de travail ont lieu par séquences très irrégulières ; il arrive par exemple qu'un *navetan* travaille plusieurs jours d'affilée chez

son *diatigi* (presque toute une semaine) et travaille exclusivement sur sa parcelle toute la décade suivante. D'autre part, les entraides ne s'organisent pas seulement avec le tuteur, mais aussi avec les fils ou les dépendants de ce dernier ou même avec les membres d'une famille voisine¹.

Au total, cependant, le temps réel de travail du *navetan* pour son *diatigi* après défalcation des séances d'entraide, se situe pour la plupart des cas dans une fourchette assez étroite : 48 à 69 demi-journées de travail, soit respectivement de 24 à 32% du temps de travail total de chaque *navetan*. On retrouve donc bien, à peu de choses près, sinon la règle stricte des 5 jours / 2 jours, du moins des valeurs très proches de ce même rapport (2/7 = 28,5%).

Après avoir vu comment s'établissait dans les faits la contribution en travail, voyons maintenant comment s'établit la contribution en nature. Il est évident que dans l'association arachide-mil, l'accroissement ou la diminution de l'écartement des lignes de mil se fait au profit ou au détriment du rendement de l'arachide ; par conséquent, eu égard à ce critère, les intérêts du saisonnier et du tuteur s'opposent. Pourtant il ne semble pas qu'on ait jamais pensé à définir une norme de densité des céréales, ni qu'il y ait discussion ou contestation sur ce point ; la réussite ou l'échec dépendent tellement des conditions particulières de l'année que l'effet systématique et constant de compétition entre les deux plantes passe inaperçu aux yeux des agriculteurs². Le souci de rectifier une répartition naturelle inéquitable, apparaît cependant dans certains cas ; ainsi en 1970, la réussite du sorgho ayant été très mauvaise, des contrats du premier type décrit ont été réajustés, en compensant par une remise d'argent, la différence existant entre la valeur du mil et la valeur du dixième de la récolte d'arachide.

Le profit du *navetan* est encore amputé par la coutume d'offrir un sac d'arachide aux femmes du carré. Tout le monde insiste beaucoup pour dire que ce n'est pas une obligation ; mais cela paraît si solidement inscrit dans les habitudes, qu'il est difficile de le considérer autrement. L'origine en est incertaine puisque trois explications différentes nous ont été données :

¹ Le mil est semé en plus et perpendiculairement aux lignes d'arachide ; sa densité n'est pas fixée mais correspond assez souvent au dixième de la densité d'une culture de mil pur. On peut donc admettre que l'association arachide-mil représente en gros 9/10^e d'arachide et 1/10^e de mil.

¹ Un *navetan* est susceptible de participer à des activités très diverses, par exemple aider un paysan-pêcheur toute une nuit de pêche, ou même, ce qui est plus original, donner un coup de main aux femmes, soit pour repiquer le riz, soit pour labourer au *donkotoñ* une rizière trop enherbée. C'est une question de relations personnelles ; cela se situe en dehors de tout contrat, en dehors de toute règle de réciprocité. Il semble bien, par contre, qu'un *navetan* ne participe jamais aux séances de travail des sociétés : le travail qui s'y exécute est trop semblable à celui auquel il est astreint.

² « En semant du mil dans l'arachide, on a à la fois une récolte d'arachide et une récolte de mil » est, en effet, la justification la plus courante de cette pratique. Cependant les mesures effectuées montrent que les pieds d'arachide situés à proximité des rangs de mil ont un rendement réduit de 15 à 20% par rapport à ceux situés dans l'interligne.

pour les uns, c'est un témoignage de reconnaissance et de satisfaction pour la qualité de la cuisine et des soins dont ils ont été l'objet ; pour les autres c'est la part d'aumône que tout bon musulman doit faire au moment de la récolte¹ ; pour d'autres enfin, c'est une compensation due au fait que les *navetan* battent totalement leur arachide et que les femmes ne peuvent donc bénéficier du produit du second battage comme cela se fait habituellement.

Le travail moyen d'un *navetan* paraît supérieur au travail moyen d'un cultivateur local ; en effet, il consacre aux champs, au cours de la campagne, 228 demi-journées de travail au lieu de 182 ; il cultive à lui seul 1,18 ha d'arachide au lieu de 0,80 pour un adulte local à plein temps (0,70 ha même, si l'on prend en compte tous les actifs, c'est-à-dire si l'on met dans le lot, les vieux qui ont une parcelle mais qui cultivent peu, les jeunes qui vont encore à l'école, et ceux qui s'absentent au cours de la campagne).

Les *navetan* sont, en effet, des hommes jeunes, en bonne santé, et qui font preuve, le plus souvent, de beaucoup de courage au travail ; ce ne sont pas nécessairement des célibataires : certains sont mariés et laissent leur femme dans leur pays, d'autres l'emmènent avec eux, mais le cas est beaucoup plus rare. On dit que ce sont des étrangers puisqu'ils viennent du Fouladou (Peulh), du Pakao, du Gabou, du Yacine (Manding), des Kalounayes (Diola). Les jeunes du pays vont, eux, « naveter » dans une autre région. Ces déplacements se font quelquefois en solitaire, mais plus souvent par groupes de 3, 4 et plus, qui se placent dans un même village, ou par groupes de 2 dans un même carré ou dans des carrés voisins, prenant parfois une parcelle en commun. Ils n'ont pas tendance à revenir deux années de suite au même endroit². Il s'ensuit que le nombre de *navetan* qu'on peut trouver dans un village est extrêmement variable d'une année à l'autre ; pour donner quand même un ordre de grandeur du phénomène, on avancera un chiffre : 7% des actifs masculins.

Le « navetanat », très important autrefois, s'exerçait principalement au profit du bassin arachidier sénégalais ; les saisonniers venaient des régions environnantes et même de pays tels que la Guinée ou l'ex-Soudan, les voyages étant facilités et organisés par l'ancienne administration coloniale. On peut alors considérer que c'étaient les conditions de production et de vente plus favorables, les hauts cours surtout et

les débouchés assurés, qui les attiraient. Cette explication n'est maintenant plus valable et si donc l'institution subsiste, dans cette région même de Casamance où elle n'avait, semble-t-il, guère cours, c'est qu'il y a d'autres raisons qu'il convient de chercher.

Précisons d'abord que ces saisonniers ne sont pas des paysans sans terre ; ils pourraient vivre chez eux, ils pourraient y cultiver leur arachide. S'ils décident d'aller ailleurs, c'est qu'ils estiment que la condition de *navetan* est avantageuse :

— parce qu'elle leur permet d'échapper pour un temps à une emprise familiale trop pesante ;

— parce qu'ils jugent qu'ils ont ainsi plus de temps libre pour leur parcelle que ne leur en laisserait leur propre père, ce qui leur permet d'y travailler davantage et d'accéder à un revenu supérieur ;

— parce qu'enfin ils pourront dépenser à leur guise le fruit de leur labeur¹.

Le *diatigi* y trouve lui aussi son compte, d'une part, parce qu'il ne nourrit son « étranger » que sept mois sur douze, alors que la part de vivrier supplémentaire que ce dernier lui procure est en moyenne supérieure à celle d'un actif local, d'autre part, parce qu'il perçoit à son profit la différence qui existe entre le prix de l'arachide payé au moment de sa livraison au secco (22 F par kilo) et le prix réel de cette même arachide tel qu'il ressort en fin de campagne, du fait des ristournes versées aux coopératives par l'organisme de commercialisation (23 F environ). Mais ces avantages matériels ne sont probablement pas la raison pour laquelle il accueillera des *navetan* à bras ouverts ; bien plus importants sont pour lui sans doute, l'occasion d'étendre son réseau de relations et le surcroît de prestige que lui confère un entourage plus nombreux. Ces explications ne sont en fait que des présomptions, liées au vraisemblable par rapport à notre propre groupe de référence ou par rapport aux réactions habituelles du monde négro-africain, car les intéressés eux-mêmes n'évoquent que la coutume, et il est impossible de leur tirer une autre motivation.

Signalons enfin que certains tuteurs dépourvus de terre prennent quand même des saisonniers et empruntent pour eux des parcelles. Cela ne change rien aux conditions du contrat ; travail et récolte de mil vont au tuteur, non au propriétaire de la parcelle ; c'est donc une rémunération du gîte et du couvert et non un loyer de la terre. Ce détail est très important, d'une part, parce qu'il confirme ce qui a déjà été dit à propos du peu de cas qui est fait de la terre, d'autre part, parce qu'il montre qu'il serait tout à fait incorrect d'assimiler les relations *diatigi-navetan* à des relations de propriétaire à locataire. Pour ce milieu de paysans, la terre n'est pas le médiateur indispensable ; voilà sans doute une conclusion originale et étonnante.

¹ En principe un dixième de la récolte doit être *dilapidé* de la sorte ; il semble que certains paysans appliquent rigoureusement la règle en mettant à part une botte de mil sur dix, lors de la mise au grenier ; cette part, ils la donnent à des vieux, des nécessiteux, des marabouts, mais aussi à des voisins, des voyageurs, des enquêteurs, qui n'en ont nul besoin ; ils pensent s'attirer ainsi la faveur du ciel pour la récolte prochaine.

² A moins qu'ils n'aient l'intention de s'établir définitivement ; le système du « navetanat » facilite, en effet, l'intégration d'un individu à un nouvel environnement ; il favorise ces migrations en tous sens qu'on constate assez fréquemment ainsi que la juxtaposition d'ethnies diverses dans une même localité.

¹ Ils le dépensent en effet rapidement, et avant même de rentrer chez eux, soit en allant en Gambie où les tissus, les postes de radio et autres objets importés sont moins chers qu'au Sénégal, soit en se rendant dans les villes voisines, telles que Ziguinchor et Kaolack.

4.2.5. Le travail à la tâche

Il y a peu de travail salarié et le seul qui existe est un travail à la tâche ; il concerne soit des besognes purement manuelles et l'exécutant est alors toujours un étranger, en ce sens qu'il n'appartient ni au village, ni au village voisin, ni à la même ethnie ou au même clan, soit des besognes qui utilisent la force d'attelages de bœufs, et dans ce cas au contraire des marchés se concluent entre voisins, entre parents même ; il ne sera question dans ce paragraphe que du travail manuel, l'emploi des bœufs étant une innovation récente qui sera traitée à part comme un sujet en soi.

Ainsi défini, le travail salarié n'occupe qu'une part très faible : 1% seulement du travail agricole total enregistré dans le secteur. Il est principalement le fait de jeunes gens (de Peulh du Fouladou notamment), qui se déplacent par petits groupes au moment de la récolte, errant de village en village afin d'offrir leurs bras ; on les appelle les *firdu*. Pour un prix fixé à l'avance, tout le groupe réalise en très peu de temps (c'est là un avantage apprécié des utilisateurs) un travail déterminé ; il s'agit le plus souvent, sinon toujours, d'arrachage, battage et vannage d'arachide.

Un courant de main-d'œuvre contraire mais non symétrique s'établit, qui fait partir les jeunes du pays pour exécuter les mêmes tâches, dans les mêmes conditions au Sine Saloum ; on les appelle *kuyaalaaku Sénégal* (mot à mot : les partants pour le Sénégal). Les groupes se forment généralement dans le secret car les chefs de famille approuvent rarement ces départs ; les préparatifs sont sommaires : une petite provision de riz, une petite provision de couscous de mil, juste de quoi subsister le long de l'odyssée. Les conditions de vie sont dures ; de longues étapes sont franchies à pied, bien des nuits se passent à la belle étoile et les repas sont frugaux ; mais avec un peu de chance et beaucoup de peine, les gains amassés en un ou deux mois de travail peuvent être importants. Ces gains sont partagés entre les participants ; chaque participant a souvent à partager aussi avec un coéquipier resté au pays pour récolter tout seul la parcelle d'arachide qu'ils avaient jusque-là travaillée en commun ; c'est une formule souvent utilisée par les jeunes pour augmenter leur profit et répartir les risques inhérents à chaque entreprise ; ainsi donc l'esprit communautaire n'est pas totalement absent de la formule salariale.

4.3. L'ÉLEVAGE ET LA FORMULE DU TROUPEAU COLLECTIF

L'étude de cet autre secteur de l'activité agricole va nous faire découvrir des structures de production nouvelles, tout à fait indépendantes de celles qui ont été décrites jusqu'à présent. Les traits essentiels sont l'indépendance quasi-totale des spéculations animales et végétales et la généralisation d'un système d'élevage par personnes interposées : on est propriétaire de bétail sans être éleveur, et on peut être éleveur sans être propriétaire de bétail.

En effet, si les conditions générales de l'élevage sont bonnes, en raison de pâturages variés et riches, et d'eau relativement abondante, nombreux sont les agriculteurs qui se refusent à s'occuper d'animaux qu'ils n'aiment guère le plus souvent, qu'ils redoutent même pour les dégâts qu'ils peuvent occasionner aux cultures ; aussi les possesseurs de quelques bêtes les confient-ils à des éleveurs spécialisés qui les groupent en troupeaux permanents, les surveillent, leur accordent certains soins, et assurent la responsabilité de leurs méfaits éventuels. Ceci vaut pour les bœufs, non pour les chèvres et les moutons, qui eux sont traités en animaux de case, c'est-à-dire qu'ils vivent très librement, très familièrement, solitaires ou en petits groupes, dans les coins des concessions et aux abords immédiats des villages.

4.3.1. Comment devient-on propriétaire de bétail ?

On devient propriétaire de bétail par héritage, par achat, par échange ou par don. Les règles de succession ont changé récemment : à la mort d'un individu c'était autrefois le plus âgé des frères restants qui gérait l'héritage (veuves comprises, bien souvent), non pour son seul profit, mais au bénéfice de la collectivité qu'il administrait ; le caractère de propriété familiale du troupeau était ainsi nettement avéré. Maintenant, on pratique plutôt le partage entre conjoints et enfants, un partage « égal suivant la règle coranique », c'est-à-dire qu'il y a deux parts pour un homme quand il y a une part pour une femme ; un enfant en bas âge est partie prenante, un absent également, même si l'absence est longue ou très longue (séjour en France, par exemple) ; les litiges sont tranchés par les chefs de village : la façon dont ils jugent montrent que l'héritage dépend à la fois de la personne qui hérite et de la nature du bien hérité¹. Mais ce qui importe le plus pour notre propos est de remarquer que ce système peut entraîner la division d'un cheptel familial et la possession individuelle, tête par tête.

L'achat est le second moyen d'entrer en possession d'animaux ; à l'heure actuelle on compte peu de transactions, une grave épidémie en 1969-70 a en effet emporté bien plus de la moitié de l'effectif des troupeaux et les propriétaires pensent avant tout à reconstituer leur cheptel ; peu de demandes aussi car les récoltes ont été médiocres plusieurs années de suite et

¹ Exemple vécu : un homme meurt laissant d'un côté une femme et un jeune fils, de l'autre un taureau, une vache et son veau. La femme décide de retourner dans sa famille d'origine et prétend emmener le bétail. Le frère du défunt, qui faisait partie du groupe domestique, s'y oppose, arguant qu'il a participé à l'acquisition des bêtes par son travail et son argent. Le chef de village constate que les arguments des deux parties sont également recevables, mais qu'aucune preuve ne permet de trancher en faveur de l'une ou de l'autre. Alors il décide : au frère le taureau, à la femme la vache, au fils le veau. Cette solution satisfait tout le monde ; l'idée d'équité vient assez curieusement de l'analogie existant entre âge et sexe de la chose héritée et âge et sexe du bénéficiaire de l'héritage.

l'argent fait cruellement défaut. Or, on use du bétail comme on use d'un compte en banque : on achète quand on dispose de numéraire, on vend lorsqu'on a besoin de liquidités. Les transactions avec les régions voisines sont à peu près nulles ; il fut un temps, paraît-il, où des maquignons passaient dans les villages et vendaient à des prix avantageux des bêtes de provenance étrangère ; à tel point que la race taurine aurait été renouvelée, il y a quarante ou cinquante ans, à partir de bêtes venues de Guinée portugaise¹.

L'échange est un type d'arrangement qui porte assez souvent sur le bétail ; il se pratique aussi bien avec les acheteurs professionnels, qu'entre voisins, entre gens qui se connaissent ; dans ce cas, entrent en ligne de compte toutes sortes de considérations autres que la valeur des objets échangés ; l'échange alors paraît souvent inégal, sinon aberrant : le cas a déjà été cité d'une vache donnée en paiement contre une seule journée de travail d'une association ; on peut encore évoquer l'exemple d'une vache échangée contre un sac de mil (80 kg, en période de soudure, il est vrai), et celui d'un taureau de trois ans échangé contre un veau de moins d'un an ; la raison alléguée dans ce cas est la suivante : « Le propriétaire du veau a de gros besoins d'argent, or un veau ne peut se vendre, je lui donne mon taureau et lui me donne son veau ; ça se fait entre voisins, c'est un service qu'on se rend. »

Les échanges entre gros et petit bétail ont lieu sur les bases suivantes : pour une génisse, 5 ou 6 moutons, ou encore de 6 à 10 chèvres. Ce sont les femmes principalement qui cherchent à bénéficier de tels échanges afin d'accroître leur capital tout en maintenant leur petit bétail à un effectif pas trop encombrant ; elles ne discutent pas directement avec les marchands de bestiaux, ce sont les hommes, maris ou chefs de carré qui engagent les pourparlers à leur place et réalisent pour elles le marché. La première tête de bétail que possède une femme, elle l'obtient généralement par don ; il est coutume, en effet, qu'une mère donne une chèvre à sa fille quand celle-ci se marie ; mais le don peut intervenir plus tôt encore, et la bénéficiaire être une fillette de 10 ans. Quand une femme meurt, ce sont ses fils et ses filles qui bénéficient de l'héritage ; le mari n'a rien.

Il est assez difficile de savoir à qui appartient exactement le bétail, d'une part, parce qu'il y a dissimulation habituelle en raison de la taxe annuelle qui le frappe (bovins : 240 F CFA par tête, ovins et caprins 30 F CFA par tête), d'autre part, parce qu'une bête n'est pas forcément confiée au troupeau le plus proche mais peut l'être dans un village lointain, ce qui rend les contrôles par recoupement fort difficiles, et enfin

parce que l'appropriation, réelle ou supposée, individu par individu (y compris absents et enfants) rend bien des situations confuses. En gros, il semble cependant que les bovins appartiennent en plus grande partie aux hommes, tandis que la propriété des ovins et des caprins se répartit presque équitablement entre hommes et femmes.

4.3.2. La conduite du bétail.

Chèvres et moutons restent dans les villages ou ses abords immédiats, et vivent même dans une étonnante promiscuité avec les hommes ; ils consomment l'herbe des chemins et des terrains vagues, les feuilles et les fruits tombés des arbres (manguier, *Cola cordifolia*), les déchets de récolte et les déchets de cuisine (son de mil et de paddy). Lorsqu'arrive la période des cultures, obligation est faite aux villageois de garder leurs animaux à l'attache et de les faire pâturer au piquet ; c'est le chef de village qui prend la décision et fixe le jour ; il se doit de la faire respecter en distribuant des amendes aux contrevenants¹.

Le gros bétail est parqué troupeau par troupeau ; en saison sèche à proximité du village, dans la zone des cultures permanentes ; en saison des pluies un peu plus à l'écart, sur des terrains en pente et cuirassés qui offrent un sol plus ferme et plus sain. Le parage se fait sans clôture. Les animaux sont attachés chacun à un piquet ; vaches en ligne à la périphérie, taurillons et génisses sur deux lignes médianes ou en couronne autour des veaux, qui sont placés au centre en ordre dispersé ; aucune séparation catégorielle n'est, en effet, pratiquée et un troupeau comporte habituellement des animaux de tous âges, tous sexes, toutes conditions. L'attache est constituée par une corde de deux mètres de long environ, terminée par un nœud coulant passé entre les cornes ; les animaux difficiles sont en plus liés par un pied. Le bétail reste à l'attache de 18 h le soir à 11 h le matin, sauf en fin de saison sèche (février à juin) où il est lâché plus tôt ; car il n'a plus alors besoin de surveillance, toutes les cultures étant terminées.

Lâchées pour la pâture (rappelons qu'il n'y a pas de parcours attribués), les bêtes se dirigent sous la conduite du berger vers la forêt, passant par les jachères ou les champs récoltés, broutant alors les tiges de mil et sorgho couchées à terre, les plantes messicoles et les rejets de souche, et s'attardant aux lieux de battage des arachides dès que l'enlèvement des gousses permet de mettre à leur disposition les tas de fanes et les brisures de feuilles. Elles ne restent guère en place,

¹ La race actuelle peut être qualifiée de « N'dama grande ». Les vaches mesurent en effet de 112 à 117 cm ; ce sont de jolies bêtes vives, bien conformées, à cornes régulières en lyre, mais à robe très variables : 25% de robes unies blanches, 25% de robes froment (ventre clair), 40% de robes tachetées (froment tacheté de blanc, blanc tacheté d'orange, blanc tacheté de brun foncé), 10% de robes noires à ventre blanc (rarement noir tacheté de blanc).

¹ Les amendes sont cependant insuffisantes pour prévenir bien des négligences ; aussi y a-t-il des partisans d'une justice expéditive qui utilisent l'artifice suivant ; en bordure de leurs champs, ils mettent une calebasse remplie d'un mélange de son et d'écorce pilée d'*Erythroleum guineense* ; les animaux en sont très friands ; ceux qui se déplacent librement s'y jettent dessus avant de toucher aux plantes de culture ; ils meurent alors empoisonnés par l'alcaloïde violent contenu par cette écorce.

même avec de la nourriture à suffisance, car elles aiment marcher ; elles se répandent donc dans les savanes boisées et les forêts claires environnantes, à la recherche de jeunes pousses d'arbustes dont elles sont friandes¹. A la fin de l'après-midi, elles se dirigent vers la rivière pour boire, consommant au passage les herbes fraîches des rizières, les repousses de riz, et diverses plantes riches en sel du *kafintako* (littéralement : l'étendue blanche), de sorte qu'il n'est pas besoin de leur en donner. Des troupeaux différents se mélangent parfois lorsqu'ils se rencontrent au pâturage ou à l'abreuvoir, mais se séparent sans peine, retrouvant chacun l'aire de parcage qui leur est assignée, et les veaux qui, bien que libres de toute entrave et de toute surveillance, ne s'en sont guère éloignés.

Le gardiennage en saison des pluies demande beaucoup d'attention et devient une occupation extrêmement fatigante. Il s'agit de conduire le troupeau jusqu'à la forêt de plateau en empruntant les axes laissés en jachère et en surveillant particulièrement les lisières des cultures ; les troupeaux vont ainsi jusqu'à 5 km maximum de leur aire de parcage, et s'abreuvent alors le plus souvent dans les petites mares d'eau pluviale qui émaillent le plateau.

En conclusion, le rôle du berger et de l'homme plus généralement, paraît principalement répressif, et plus parasitaire que symbiotique ; pas d'abri, pas de soins médicaux², pas d'affouragement, pas de complément nutritif d'aucune sorte en aucune circonstance ; pas une branche n'est coupée pour faire profiter les animaux du pâturage aérien qui serait précieux en saison sèche en raison de son apport azoté.

Les paysans n'ont guère le sentiment que l'élevage peut être une source régulière de revenus, que le cheptel peut être un instrument de production à utiliser suivant des méthodes rationnelles. Sans doute, ils se sentent trop désarmés devant une mortalité importante et imprévisible, sans doute aussi se sentent-ils moins concernés que si les animaux étaient directement entre leurs mains et faisaient partie de leur propre système d'exploitation. Pourtant le troupeau est exploité, et même peut être surexploité, si l'on en juge par la faible proportion de mâles adultes qui y subsiste³.

Mais l'intérêt qu'ils y portent et le mode d'exploitation qui en résulte se fonde sur des motivations assez particulières : pour eux, le bétail a une valeur d'épargne, épargne qui permet de faire face aux dépenses exceptionnelles : impôt, dot, maladie, mauvaise récolte ; le bétail a une valeur religieuse : les fêtes de circoncision, les funérailles impliquent le massacre de taureaux ou, à défaut, de taurillons¹ ; le bétail a enfin une valeur de don ostentatoire : on offre une bête à un marabout de passage.

4.3.3. Principe d'organisation du troupeau collectif

L'analyse du fonctionnement du système d'élevage par personne interposée, conduit à distinguer trois rôles : celui de propriétaire de bétail, celui de responsable du troupeau et celui de berger. Deux de ces rôles sont habituellement confondus parce que remplis par une même personne : ainsi le principal propriétaire des bêtes d'un troupeau sera responsable de tout le troupeau s'il a un berger jeune, sans répondant, peu qualifié ; inversement un berger expérimenté est une sorte d'entrepreneur d'élevage, libre de ses décisions techniques et responsables, non seulement vis-à-vis des propriétaires qui lui ont confié des bêtes, mais face à la collectivité villageoise. La règle qui régit les relations entre ces trois protagonistes est en principe simple ; il n'y a pas d'argent versé : ni salaire, ni location ; mais le berger dispose du lait ; le propriétaire bénéficie du croît, supporte les pertes ; le responsable paie les amendes et fournit les cordes pour attacher les bêtes.

Examinées dans le détail, les situations sont diverses et plus complexes ; on va essayer d'en donner un aperçu synthétique, bien qu'il ne soit pas facile d'ordonner ce genre de faits².

Dans 75% des cas, le berger est un Peulh, un étranger en quelque sorte, relevant de cette ethnie bien connue pour être véritablement spécialisée dans l'élevage bovin. Les Peulh ici n'ont pas, ou très peu, de bêtes qui leur appartiennent en propre. Ils sont venus du Kabada, du Fouladou, de la Gambie, du Sine Saloum ; certains sont dans le pays depuis quelques années, d'autres depuis quarante ans et plus. On peut dire que sur le plan socio-professionnel, ils se rattachent à deux types à peu près également représentés. Les uns se caractérisent par leur indépendance et leur autonomie sur le plan de l'habitat, du vivrier, de l'activité professionnelle ; ils vivent avec leur propre famille, ils sont chefs de carré, ils cumulent les fonctions de berger et de responsable du troupeau ; c'est à eux que s'ap-

¹ Notamment celles de bambou : *Oxyanthera abyssinica* et du *keno* (M) ou *bukonep* (D) : *Pterocarpus erinaceus*.

² Les connaissances en art vétérinaire traditionnel sont quasi-nulles. Quand vient l'idée d'intervenir, on fait appel à n'importe quel produit d'importation plutôt qu'aux ressources locales ; par exemple on répand le contenu de piles usagées sur les plaies d'animaux avivées par le pique-bœuf à bec jaune, *Buphagus africanus*, oiseau insectivore et carnivore.

³ La composition du troupeau est en effet la suivante : mâles adultes 2%, taurillons 18%, veaux 14%, vaches 42%, génisses 19%, velles 7%. Cette statistique a été établie en janvier 1972 sur les 676 têtes de bétail que comportent les 13 troupeaux de Kandialon, Mayor, Inor. On peut remarquer que si le taux de masculinité des adultes est particulièrement bas, celui des jeunes est par contre anormalement élevé ; ceci correspond à une anomalie de l'année.

¹ Un taureau par circoncis, un, deux, trois, quatre et même plus par funérailles, selon l'âge et l'importance sociale du défunt. La tendance actuelle irait cependant vers la modération.

² Pour cette analyse, il a été nécessaire d'élargir le champ d'observation en examinant de façon plus sommaire la situation de l'élevage dans les villages environnants, ceux déjà cités, et également Médina, Kénieto, Vélingara, Diourour et Bassada.

plique strictement la règle générale précédemment énoncée ; on peut les considérer comme des directeurs d'entreprise, des directeurs plutôt que des entrepreneurs puisqu'ils ne supportent pas les pertes de capital.

Les autres ont un statut inférioritaire ; ce sont des spécialistes qui greffent leur activité indépendante sur le carré le plus directement concerné par leurs services ; en s'appuyant sur ce carré, ils s'intègrent plus ou moins à sa vie matérielle, de sorte que la règle générale est aménagée par des conventions particulières qui établissent une autre répartition des profits : l'un, par exemple, ne bénéficie de lait qu'un jour sur trois, mais dispose du produit d'une parcelle de riz pluvial que cultivent pour lui les gens du carré ; un autre donne gratuitement le lait nécessaire à la famille et ne jouit que du surplus, mais, en plus du gîte et du couvert qui lui est assuré, il profite de l'aide des enfants de la famille pour les soins du troupeau ; d'autres, enfin, sont presque totalement intégrés au carré qui les héberge : ils participent à l'exécution des cultures collectives et bénéficient, comme n'importe lequel de ses membres, d'une parcelle personnelle d'arachide qu'ils cultivent à leur gré. La stabilité de ces situations est souvent très grande, s'opposant totalement sur ce plan au système du « navetanat » ; parmi ces bergers Peulh, il y a bien quelques jeunes célibataires instables, pour qui cette condition est une condition d'attente, mais plus souvent il s'agit de vieux originaires, célibataires ou divorcés, dont certains sont dans la même maison depuis vingt ans et plus et qui, malades ou vieillissants, font appel à un frère ou à un parent pour les aider sans que pour autant le contrat initial en soit modifié.

Quand le berger n'est pas Peulh, il est Diola ou Bainouck ; il en est ainsi dans 25% des cas, mais parler alors de berger est un peu un abus de langage car il est bien rare que, dans ces ethnies, un adulte abandonne la culture pour se consacrer au gardiennage ; ce qui se passe, en fait, c'est qu'un homme appartenant à la famille la plus intéressée par l'élevage, parce que la plus riche en bétail, prend la responsabilité du troupeau, effectue ou surveille les principales opérations et ce sont des enfants, des garçons de 7 à 12 ans, qui, à tour de rôle et en groupes, assurent le gardiennage et divers services¹. Cette formule est surtout pratiquée dans un village (Inor Diola, trois troupeaux sur quatre) et pour des troupeaux qui n'ont qu'à un moindre degré le caractère de troupeau collectif, car la plupart des bêtes appartiennent aux gens d'une même famille étendue. Les intéressés, parfois, s'estiment très satisfaits de pouvoir se passer d'un spécialiste Peulh : ils disent qu'ils ont ainsi le lait gratuitement au lieu d'avoir à le payer 20 francs le litre. Le responsable, en récompense de ces services, ne bénéficie en principe que du lait en excédent, ce qui est peu ; mais, d'une

part, il reçoit pas mal d'aide directe dans ses fonctions d'éleveur, d'autre part, il bénéficie probablement d'avantages compensatoires (aide aux travaux de culture) qui sont pensés dans le cadre de la solidarité familiale, et qui en conséquence ne sont pas exprimés, encore moins codifiés en liaison avec sa fonction particulière d'éleveur. Par certains aspects, distribution des rôles et diversité des activités, on se rapproche alors des conditions de l'élevage fermier, mais la note dominante est encore donnée par l'aspect collectif du système : on est bien loin de la fermette individuelle avec ses 3 ou 4 vaches.

On remarquera, d'autre part, que l'organisation collectiviste de l'élevage est indépendante de l'organisation villageoise ; il n'y a pas à proprement parler de troupeau villageois, et l'appartenance d'un individu à une collectivité, n'a pas de conséquences obligatoires quant à l'existence ou au placement de son cheptel personnel. Certains villages ont 3 ou 4 troupeaux, et d'autres de même importance n'en ont pas¹ ; les explications alors données sont diverses : « on n'a pas assez de bétail, et puis on ne s'entend pas pour faire un troupeau commun » ; « les cultures sont trop dispersées et le gardiennage pose trop de problèmes » ; « on n'a pas de passage pour conduire les bêtes à l'abreuvoir » ; « le troupeau nous a causé tant d'ennuis et de déceptions que nous l'avons supprimé ». Comme ces gens-là aiment bien cependant le lait, ils en achètent, ou caillé plus transportable que le frais, ou en boîte, importé, qu'on trouve dans toutes les boutiques. Le suivi de leurs propres bêtes, qu'ils placent dans des villages pas forcément voisins, est réalisé collectivement par le chef de lignage, chacun ne pouvant alors faire tous les 3 ou 4 jours, comme c'est l'habitude, la visite qui permet de voir son bien et de garder le contact avec le berger.

Quelques chiffres enfin résumeront la situation actuelle : il ressort des comptages réalisés que la densité moyenne du gros bétail (tous bovins inclus y compris jeunes veaux et bœufs de travail) est de 15 têtes au kilomètre carré, soit 1 tête pour 3 habitants.

4.4. ASPECTS DYNAMIQUES ET INCIDENCES IMMÉDIATES DES INNOVATIONS

Il serait erroné de penser que des structures de production profondément originales comme celles qui viennent d'être décrites, sont aussi le signe de situations archaïques et figées. Les organisations familiales ou villageoises sont évolutives, les conditions techniques de la production le sont également. La preuve en est

¹ Parfois la totalité des services : on connaît, en effet, un cas où le responsable est un vieux notable presque impotent qui s'installe matin et soir sur sa chaise longue, au milieu de l'aire de parcage du troupeau, se contentant de regarder et de donner des ordres.

¹ Par exemple : Maniora, Inor Manding n'ont pas de troupeau, Inor Diola en a 4 qui comportent respectivement 89, 81, 57 et 43 têtes. Inor Bainouck a 1 troupeau de 87 têtes ; Mayor 4 troupeaux de 78, 65, 39 et 20 têtes ; Kandialon 3 troupeaux de 84, 73 et 22 têtes (inventaire de janvier 1972).

que l'arachide, qui est une culture introduite¹, a su s'intégrer à l'ancien système de production, sensibilisant plus ou moins les paysans aux mobiles économiques et instaurant un secteur monétaire à côté du secteur de subsistance. Notre propos ne sera pas d'analyser les conséquences de cette première phase d'évolution, qui appartient au passé et a déjà été l'objet de pas mal de réflexions², mais d'appréhender au niveau le plus élémentaire l'impact local des mesures actuelles de modernisation.

Trois thèmes majeurs retiendront notre attention :

- l'introduction de la culture attelée ;
- le développement du riz pluvial ;
- l'intervention des dispositifs d'encadrement du monde rural.

Tous trois sont intimement liés dans les faits, la distinction n'étant faite que pour mettre un peu d'ordre dans l'exposé.

4.4.1. L'introduction de la culture attelée

Aux dires des villageois, les premiers bœufs de travail sont apparus dans la région en 1959 ; trois paires ont été amenées de Sefa par la C.G.O.T.³ et distribuées à des notables : le chef de canton, les chefs de village de Maniora Diola et d'Inor Manding. Mais cette expérience ne s'est pas localement étendue et n'a même pas été suivie au-delà de la première année. Ce n'est qu'après la création des coopératives (1962 à Inor, 1968 à Mayor) et grâce à la mise en place de crédits appropriés qui permettaient aux paysans de s'équiper en s'endettant, que la traction bovine put enfin se développer. Pour trois villages exhaustivement inventoriés de ce point de vue, soit 1 200 actifs hommes et femmes, on comptait 8 paires en 1968, 16 en 1969, 38 en 1970, 47 en 1971, 62 en 1972. L'opération en plein essor se déroule sous nos yeux.

Les conditions d'attribution et de prêt sont changeantes. Tantôt ce sont les bœufs qui sont livrés, parfois tout dressés, tantôt c'est une certaine somme d'argent qui est allouée directement aux paysans : 20 000 F pour l'achat des animaux⁴, 2 500 F CFA

pour prime de dressage. Tantôt fonctionnent des centres de dressage animés par des encadreurs spécialisés, tantôt chacun se débrouille, avec l'aide de voisins plus expérimentés¹. Les remboursements s'effectuent en espèces ou en nature (arachide livrée au secco), et peuvent s'étaler sur trois ans (première formule) ou sur cinq ans ; exemple de programme : 12 250 F CFA pendant cinq ans pour une paire de bœufs, un joug, des cordages, une charrette et une charrue. Tout le matériel n'est pas forcément commandé en même temps : les commandes peuvent s'échelonner dans le temps.

La situation paraît donc fort complexe et presque indéchiffrable quand on s'informe à la base et en partant de cas individuels. D'autant qu'apparaissent alors en plus des variables précédemment évoquées, les incidences d'accords ou de combinaisons particulières qu'imaginent les paysans entre eux. Quelques exemples vont montrer dans quelles conditions réelles se fait cette opération d'équipement. Les cas décrits n'ont rien d'exceptionnel, mais les complications qu'ils décèlent intéressent directement notre propos, et même le nourrissent fort opportunément, parce qu'elles soulignent une fois de plus la complexité des structures et la difficulté de saisir les unités de production.

La même famille échantillon fournira une fois de plus la trame de l'exposé détaillé ; on pourra donc se remettre en mémoire sa composition en jetant un coup d'œil sur la figure 8. Rappelons qu'elle est scindée en deux sous-groupes, dont chacun, sous la direction respective de Malang et de Baba, cultive des parcelles vivrières collectives. En début de 1971, Baba et Abdou s'entendent pour commander ensemble une paire de bœufs ; Mamadou et Sana restent à l'écart ; pourtant ils gardent en commun tous les quatre la production de mil-sanio ; par conséquent du point de vue des bœufs, l'unité de travail ne correspond ni à la grande exploitation vivrière indivise, ni à la petite exploitation presque individuelle de culture d'exportation. En 1971, Baba et Abdou remboursent en arachide, chacun leur part : 351 kg. En 1972, Abdou reproche à Baba de profiter des bœufs plus qu'il n'en profite lui-même, et il a le sentiment de s'être engagé dans une opération peu équitable. Mais il n'est pas question de dissoudre l'association, d'autant plus que les disponibilités sont, comme les récoltes, plutôt maigres ; bien plus, ils trouvent alors le moyen d'y associer partiellement Mamadou, de sorte que le remboursement en 1972 s'effectue de la façon suivante : Baba 321 kg, Abdou 321 kg, Mamadou 61 kg. On ne voit pas du tout comment va évoluer la situation.

Dans l'autre sous-groupe, la décision d'acheter des

¹ En Casamance, l'arachide aurait été introduite vers 1835 par l'industriel marseillais JAUBERT. Les premières exportations : 1 200 kg, sont signalées en 1839 (d'après L. V. THOMAS, *op. cit.*)

² S. DIARRA, 1972.

³ Après l'échec avéré de son objectif initial, qui était de produire de l'arachide sur une grande exploitation mécanisée (4 500 ha défrichés), la Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux s'était en effet proposé de sortir de sa concession et de jouer un rôle d'impulsion pour le développement agricole de la Casamance, en intervenant auprès de paysans associés. (La C.G.O.T. en Casamance. Résultats de 1948 à 1958 et programme 1959. Documents ronéotypés.)

⁴ Formule appréciée par les cultivateurs qui préfèrent se donner un peu de peine pour chercher, ou se contenter d'animaux un peu trop jeunes, mais qu'ils paieront 17-19 000 F CFA, ce qui leur laisse une petite part de leur pécule pour satisfaire d'autres besoins.

¹ Le dressage est généralement facile : le joug offre d'abord quelques difficultés, ensuite les enfants de 10-12 ans apportent volontiers une contribution très utile dans l'apprentissage à la traction des charrettes ; cela devient un véritable jeu. On a constaté peu d'échecs : deux jeunes bœufs morts au dressage des suites de mauvais traitements infligés par leur propriétaire ; un autre vendu pour la boucherie en raison de son caractère indocile et capricieux.

bœufs est prise en 1972 par Malang, en accord avec tous les hommes : Bourama, Ansoumana, Amidou, Chérif. Tous participent au remboursement en donnant à Malang une partie de leurs revenus personnels, provenant de leurs champs d'arachide respectifs : la part de chacun sera chaque année proportionnelle à ses revenus propres. Dans ce cas donc, l'acquisition de bœufs semble renforcer la cohésion et la solidarité du groupe familial, alors que dans le premier elle semblait bien près de le disjoindre.

Mais les associations qui se fondent en de telles circonstances peuvent être aussi totalement indépendantes des groupes familiaux et des groupes de travail habituels, et intéresser des villageois qui n'avaient auparavant rien en commun. La paire de bœufs n'est alors rien de plus qu'un outil, utilisé et entretenu à tour de rôle par chacun des protagonistes. L'entraide, la solidarité ne s'étendent pas au-delà de ce niveau. Ces cas sont rares, 3% contre 42% des précédents et 55% d'appropriation et d'utilisation individuelle. (La statistique est peut-être un peu biaisée par le fait qu'elle a été obtenue sur un échantillon étendu et non parfaitement connu et que par conséquent des situations complexes peuvent fort bien avoir été comptabilisées parmi les simples, faute d'avoir été décelées).

Pour comprendre les raisons de ces achats en copropriété, on peut évoquer la tradition communautaire, mais il faut aussi mettre en parallèle deux chiffres : celui des 15 000 F CFA environ de dette à rembourser par an, et celui du revenu monétaire d'un individu bien souvent fourni par la seule culture d'arachide : 16 781 F CFA. (Un homme actif cultive en moyenne 0,909 ha qui produisent 878 kg/ha à 21 F CFA le kilo). De plus la copropriété diminue la gravité du risque ; celui-ci peut être estimé à 5,4% annuellement ; en effet, sur un effectif de 352 années \times bœufs on a compté 33 bœufs éliminés ; mais 19 seulement sont morts, représentant une perte totale pour leur propriétaire ($19/352 = 5,4\%$), tandis que les autres ont pu être vendus au prix moyen de 14 555 F CFA par tête, donc avec bénéfice¹.

Il est, d'autre part, évident que le crédit institué pour faciliter l'équipement joue pleinement son rôle et est en même temps un facteur déterminant : 87% des paysans y font appel, contre 8% qui ont pu puiser dans leurs économies et 5% qui ont pris les bœufs dans leur propre troupeau. La possession de bovins n'a nullement facilité jusqu'ici l'adoption de la traction bovine ; il semble même que ce soit le contraire².

Une autre constatation tout aussi surprenante au premier abord est illustrée par les tableaux V et VI qui montrent instantanément que si les paysans ont au total accru leurs emblavures dans le laps de temps observé, les surfaces que cultivent les possesseurs de bœufs sont inférieures à celles de ceux qui n'en possèdent pas. L'explication se trouve facilement dans le contexte.

Première raison : l'effet riz pluvial.

En promouvant la culture du riz pluvial dans la région, l'IRAT exigeait le labour des parcelles à la charrue, donnant en contrepartie une prime de labour (6 000 F CFA à l'ha en 1969, 4 000 F en 1970). Les possesseurs de bœufs encore peu nombreux, se transformèrent alors en entrepreneurs de labour, et récupèrent toutes les primes versées, mais négligent forcément leurs propres cultures et par conséquent diminuent leurs surfaces. En 1971, la prime est supprimée, mais le principe de rémunérer le travail des bœufs est conservé : le tarif est fixé à 750 F CFA la demi-journée payée comptant, 1 000 F si le paiement est reporté à janvier, au moment de la traite des arachides ; comme il faut environ 8 demi-journées de travail par hectare, ce prix est donc supérieur ou égal aux précédents. En 1972, le coût du labour est ramené à 4 000 F à l'hectare comptant, 6 000 F à terme : celui du semis au secho s'établit à 800 F l'hectare comptant, 1 000 F à terme¹.

Deuxième raison : le succès des charrettes et les profits obtenus dans les transports.

La demande en charrois agricoles est importante ; or, ces services sont toujours payants, contrairement au travail humain qui ne l'est, nous l'avons vu, que tout à fait exceptionnellement. La raison donnée est la suivante : « Le propriétaire des bœufs est bien obligé de verser de l'argent à la coopérative, donc il est bien normal que nous l'aidions pour ce versement. » Par conséquent, le sentiment de solidarité est nettement perceptible, mais il est pensé et réajusté dans le cadre de rapports monétaires. Les tarifs sont assez bien fixés, semble-t-il selon des règles qui nous échappent : 30 à 35 F CFA par sac d'arachide pour le transport des semences du magasin chez le paysan, mais 25 F CFA par sac (1,7% de sa valeur) pour l'arachide de récolte, transportée du champ au secco quelle que soit la distance ; une botte sur dix (soit 10% de sa

¹ Sur 33 bœufs éliminés, 19 sont morts, 3 ont eu une corne cassée ce qui a provoqué l'élimination de 4, 2 souffraient de boiterie d'où élimination de 3 bœufs, 2 ont été malades (amaigrissement) d'où élimination de 3 bœufs, 3 ont été vendus pour la boucherie parce qu'ils ne voulaient pas travailler. 1 a été abattu pour jambe brisée par accident d'automobile. Aucun donc n'a été éliminé en raison de son âge.

² Il est très vraisemblable que la raison suivante ait joué : il s'est établi dans le pays une légende suivant laquelle les bœufs fatigués ou maltraités « se mettent à parler », vouant à l'exécration leur conducteur et leur ancien pro-

priaire et attirant la malédiction sur leur troupeau d'origine. C'est pourquoi certains propriétaires de bétail veulent bien vendre leurs taureaux pour la boucherie, mais non pour en faire des bœufs de travail. Cette étape est peut-être maintenant dépassée ; le P.R.S. annonce, en effet que pour le département de Sédiou, 150 paires de bœufs seront prises dans les troupeaux sur 500 attelages financés. La légende a, au demeurant un aspect très salutaire : la quasi totalité des bœufs est bien traitée, reçoit des compléments alimentaires et n'est soumise au travail qu'une demi-journée entre autre, le matin généralement.

¹ Le taux d'intérêt annuel, pour paiement différé à six mois, oscille donc entre 50 et 100%.

TABLEAU V
SURFACE CULTIVÉE PAR HOMME ACTIF
SELON QUE L'EXPLOITANT UTILISE OU NON DES BŒUFS DE LABOUR
CAMPAGNE 1970-1971

Exploitants	Nombre de travailleurs ¹	Totalité des cultures sèches en ha par travailleur		Cultures sèches autres que le riz pluvial en ha par travailleur		Riz pluvial en ha par travailleur	
		Sans bœufs	Avec bœufs	Sans bœufs	Avec bœufs	Sans bœufs	Avec bœufs
Mamady Sané	2	1,500		1,498		0,000	
Baba Sané (K)	2	1,285		1,160		0,125	
Demba Sané	4,5	1,216		1,161		0,060	
Malang Sané	8	1,620		1,592		0,030	
Baba Sané (M)	11	1,336		1,099		0,090	
Youssouf Doumbouya	4	1,314		1,061		0,145	
Nionkolling Bayo	6	1,020		0,932		0,080	
Gnansou Mané	3,5	1,113		0,906		0,143	
Bouly Mané	3	1,623		1,539		0,080	
Manky Babji	3		0,395		0,229		0,166
Dioukou Coulibaly	3,5		1,330		1,116		0,210
Kémo Seydy	2,5		0,866		0,617		0,250
Sydyo Mané	5		1,070		0,915		0,161
Saloum Faty	5,5		1,144		0,937		0,208
Kélountan Sané	3		1,265		1,015		0,250
Total	66,5	58,839	23,442	52,989	18,910	3,551	4,557
Moyenne		1,337	1,042	1,204	0,840	0,081	0,203
		Différence significative au seuil de 0,01		Différence significative au seuil de 0,01		Différence significative au seuil de 0,01	

(¹) Le nombre de travailleurs est un nombre corrigé d'après le temps effectif ou la capacité réelle de travail.

valeur) pour le transport du mil ou du sorgho, ce qui est l'application du tarif de portage humain. Non seulement ces transports s'organisent au jour le jour dans le cadre quotidien, mais certains propriétaires, presque la moitié (48%), envoient leurs attelages dans d'autres villages distants d'une cinquantaine de kilomètres, pour effectuer pendant un mois ou deux une véritable campagne de transports qui rapporte de 5 000 à 25 000 F C.F.A. (en moyenne 9 429 F). C'est assez rarement le propriétaire, mais un fils, un jeune

frère, un apprenti, qui conduit alors les bœufs ¹. Les possesseurs de bœufs bénéficient donc d'une véritable prime à l'innovation.

¹ Ceci est d'ailleurs vrai d'une façon très générale : 25% seulement des propriétaires conduisent habituellement leurs attelages, et l'âge moyen des conducteurs habituels est bas : vingt-cinq ans.

TABLEAU VI

SURFACE CULTIVÉE PAR HOMME ACTIF
SELON QUE L'EXPLOITANT UTILISE OU NON DES BŒUFS DE LABOUR

CAMPAGNE 1972-1973

Exploitants	Nombre de travailleurs ⁽¹⁾	Totalité des cultures sèches en ha par travailleur		Cultures sèches autres que le riz pluvial en ha par travailleur		Riz pluvial en ha par travailleur	
		Sans bœufs	Avec bœufs	Sans bœufs	Avec bœufs	Sans bœufs	Avec bœufs
Demba Sané	4,5	1,490		1,415		0,060	
Malang Sané	4	1,450		1,372		0,088	
Nionkolling Bayo	4	0,970		0,903		0,060	
Bouly Mané	2	2,130		2,013		0,110	
Mamady Sané	2		1,060		1,059		0,128
Baba Sané (M)	7		1,460		1,275		0,180
Baba Sané (K)	2		1,190		1,099		0,125
Manky Badji	3		0,990		0,902		0,090
Dioukou Coulibaly	4		1,670		1,475		0,200
Kemo Seydy	3,5		1,370		1,301		0,060
Keloumtan Sané	2		1,460		0,745		0,625
Total	38	20,650	32,090	19,494	27,880	1,082	4,296
Moyenne		1,424	1,366	1,344	1,186	0,075	0,182
		<i>Différence non significative</i> (seuil : 0,55)		<i>Différence non significative</i> (seuil : 0,10)		<i>Différence significative</i> (seuil : 0,01)	

(¹) Le nombre de travailleurs est un nombre corrigé d'après le temps effectif ou la capacité réelle de travail.

Pour en revenir à la question des emblavures et de leur extension, on ne peut d'ailleurs, par analyse et déduction, que conclure à un effet très modéré du matériel de traction. D'abord en raison de son sous-emploi général, lequel est dû à l'inexpérience, au déséquilibre dans l'équipement (manque de houes, de semoirs), au mauvais état du matériel par suite des obstacles rencontrés en terrain non dessouché et de la difficulté de se procurer des pièces de rechange. Ensuite, parce qu'il est clair, qu'en tout état de cause, les sarclages à la main sont indispensables et que cette opération reste le principal goulot d'étranglement : pour 1 ha d'arachide, avec du matériel type « Ariana », le binage nécessite 64 h pour quatre passages, mais il

reste encore à accomplir 150 h de désherbage manuel ; pour le mil on a aussi respectivement 80 et 200 h ; ces temps sont ceux établis par le centre de Recherche Agronomique de Bambey.

Ainsi, le succès indéniable de la traction bovine est loin de produire les effets qu'on pourrait en escompter ; les propriétaires de bœufs préfèrent le plus souvent se muer en entrepreneurs de labour et de transport plutôt que d'utiliser leurs bêtes à un accroissement de leurs propres cultures. Notons cependant que cette attitude, devenant de moins en moins avantageuse et de moins en moins possible à mesure que se généralisera la culture attelée, ne saurait représenter qu'une phase transitoire de l'évolution.

4.4.2. L'introduction du riz pluvial

Après bien des errements et force essais, conduits à la CGOT depuis au moins 1953, on pouvait enfin considérer en 1968 que la Casamance était une zone d'écologie assez satisfaisante pour que le développement du riz pluvial puisse y prendre la forme d'une opération de masse, axée sur l'homme et le produit¹. Pressentant alors le manque possible de semences, les autorités demandaient à l'IRAT de prévoir, en liaison avec le Service de l'Agriculture, une opération de multiplication des semences de qualité². Telle est l'origine de l'expérience ici relatée ; elle s'est déroulée en milieu paysan et a donc revêtu un double caractère ; celui d'une introduction de culture nouvelle et celui d'une multiplication semencière.

Un fort encadrement permettait d'imposer au départ un certain nombre d'obligations :

- Parcellement régulier (parcelles de 50 m × 50 m, côte à côte, sur sol gris de bas de pente) ;
- Labour à plat à la charrue, semis en ligne, forte fumure minérale ;
- Lutte contre les termites ;
- Sarclage minutieux ;
- Récolte à la faucille et séchage en moyettes.

Chacune de ces phases constituait en elle-même une innovation.

La situation a évolué comme suit :

- 1969 — Action sur un seul village. Superficie : 19,75 ha ; pluviométrie : 1 279 mm (normale) ; poids récolté : 45,521 t ; rendement : 2,303 t/ha ; prix d'achat du paddy : 30 francs CFA/kg.
- 1970 — Extension à deux villages supplémentaires. Superficie : 77,1 ha ; pluviométrie : 900 mm (déficitaire) ; poids récolté : 127,599 t ; rendement : 1,650 t/ha ; prix d'achat du paddy : 25 francs CFA/kg ; les paysans gardent pour leur consommation les deux tiers de la production.
- 1971 — Opération limitée aux trois villages précédents, mais extension anarchique des champs de riz, hors des périmètres initialement préparés ; manque de contrôle et d'entretien ; pluviométrie déficitaire : 800 mm ; rendements très irréguliers.

¹ SATEC, 1968.

² IRAT, 1971.

Deux variétés étaient d'abord cultivées : la 63-83 considérée comme assez rustique, obtenue par sélection à Sefa à partir d'introductions du Congo Kinshasa, et l'I Kong Pao variété formosane, réputée très productrice dans de bonnes conditions de culture. La 63-83 est abandonnée en 1971, non seulement parce qu'elle est gustativement moins appréciée (les paysans disent qu'« elle donne de la colle »), mais parce qu'elle se révèle aussi très inférieure en rendement : 0,9 t/ha contre 1,9 pour l'I Kong Pao au cours de la campagne de 1970 ; en vérité la comparaison n'est pas objective, parce que la 63-83, réputée plus résistante à la sécheresse, avait été semée sur la frange haute des sols gris, en position hydrique moins favorable.

1972 — Prise en charge par le « *Projet Rizicole de Sédhiou* », changement du personnel d'encadrement ; plus d'objectif semencier à proprement parler ; le labour à la charrue n'est plus imposé mais est appliqué de façon très générale ; bel effort des paysans aussi bien pour l'extension des emblavures que pour leur entretien ; mais pluviométrie insuffisante : 700 mm et forte attaque de piriculariose ; rendement dérisoire : 0,349 t/ha¹. La collecte du riz ne permet même pas de récupérer les sommes dues pour prestations de semence, d'engrais, d'insecticide ; le prix du paddy est le prix officiel : 21 francs CFA le kilo.

On peut conclure en première approche que la population a bien répondu à l'incitation extérieure ; si les résultats bruts sont au demeurant plutôt décevants, c'est que l'expérience s'est malencontreusement déroulée au cours d'un cycle d'années particulièrement sèches ; cette conjoncture exceptionnelle n'a pas seulement influencé les rendements, mais aussi les réactions individuelles. C'est donc au travers d'une situation particulière, allant se dégradant, que nous essaierons d'analyser, et la conception que s'est faite le paysan de cette culture nouvelle, et les répercussions qu'entraîne son adoption sur le système de production.

Il ressort d'abord d'un sondage d'opinion effectué en 1970, que 62% des cultivateurs qui ont adopté le riz pluvial, l'ont fait dans le but de se nourrir, d'éviter la disette, 29% seulement le faisant pour gagner de l'argent. La motivation mercantile paraît ainsi bien faible, à un moment où pourtant le riz bénéficiait d'un prix d'achat fort avantageux. Mais il n'est pas certain que ces réponses n'aient pas été influencées par l'opinion générale, qui tenait encore dans l'opprobre ceux qui se livraient à la vente de céréales vivrières et à propos desquels on disait : « pour vendre du riz, il faut être bien pauvre ! » ou aussi « vendre du riz ou du mil, c'est voler sa famille ».

Quoi qu'il en soit, et quand bien même quelques ventes aient effectivement eu lieu en cachette et que d'autres aient déclenché de vives discussions familiales, il n'en reste pas moins que cette simple opération de vulgarisation a paru un moment bien propre à destabiliser le milieu et à modifier tous les comportements : modification d'abord au stade de la culture puisque le dispositif d'encadrement s'est adressé aux hommes et que ce sont des hommes qui ont assuré la responsabilité et l'exécution des travaux ; modification ensuite au plan des attitudes et de l'opinion, puisque de culture vivrière qu'était le riz aux mains des femmes, il a été bien près de devenir culture de rapport en passant aux mains des hommes.

¹ Obtenue sur un échantillon de 60 parcelles. Le P.R.S. aboutit à des résultats différents : 0,679 t/ha à Mayor et 1,538 t/ha à Inor. Ces rendements obtenus sur carrés-échantillons s'entendent « sur parties récoltables » et non sur « étendues cultivées ». Cette façon d'opérer biaise totalement les appréciations non seulement parce qu'elle les surestime systématiquement, mais parce qu'elle ne conserve même pas les rapports : il était notoire, en effet, que le riz avait mieux réussi à Mayor qu'à Inor et notre propre échantillonnage donnait : Mayor : 0,516 t/ha, Inor : 0,189 t/ha.

TABLEAU VII

ÉVOLUTION DES CULTURES DE 1970 A 1972
PROPORTION DES DIFFÉRENTES CULTURES DANS LE TOTAL DES CULTURES SÈCHES

MAYOR	1970			1972		
	Arachide	Mil maïs	Riz pluvial	Arachide	Mil maïs	Riz pluvial
	%	%	%	%	%	%
1. Mamady Sané	83,3	16,7	0	74,4	13,6	12
2. Baba Sané (K)	64	26	10	78	11,6	10,4
3. Kelountan Sané	49,3	31	19,8	35,8	18,5	45,7
4. Demba Sané	58,6	36,8	4,6	80,2	14,9	3,9
5. Malang Sané	78,1	19,6	2,3	76,2	18,0	4,8
6. Baba Sané (M)	49,4	38,8	11,8	68,5	18,8	12,7
Moyenne pondérée	64,0	28,7	7,3	70,8	16,8	12,4
INOR						
7. Dioukou Coulibaly	68,8	15,1	16,1	80,0	8,2	11,8
8. Kemo Seydy	62,8	8,4	28,8	78,8	16,0	5,3
9. Manky Badji	27	30,9	42,1	39,5	51,7	8,8
10. Nioukolling Bayo	73,9	17,9	8,2	72,8	20,6	6,6
11. Bouly Mané	91,9	3	5,1	66,1	28,6	5,3
Moyenne pondérée	73,0	13,1	13,8	70,6	21,5	7,9

Ceci n'est, à vrai dire, qu'une facette de l'interprétation, une facette provisoire ; d'une part, parce que les mauvaises récoltes ont montré ensuite que c'est la production excédentaire et non le riz pluvial qui est tenu pour commercialisable, d'autre part, parce que la contribution des femmes au riz pluvial, d'abord négligeable, n'a cessé de se développer ; au point même d'ailleurs, qu'en 1972, certaines d'entre elles n'ont pas hésité à traiter en riz pluvial leurs propres rizières traditionnelles, parce que le retard et l'insuffisance des pluies ne leur permettaient plus d'espérer la réussite d'un repiquage.

Dans ce domaine donc, aucune tradition ne s'est imposée et on observe les attitudes les moins affirmées et les plus mouvantes. En 1970, 57% des chefs de famille traitaient leur parcelle de riz pluvial comme une parcelle personnelle (telle l'arachide) et y effectuaient presque seuls la majorité des travaux; 43% en

faisaient une parcelle collective (comme le mil) où les différentes opérations s'accomplissaient en commun sur convocation du responsable. En 1972, la balance penche sans hésitation vers la parcelle collective, mais collective étendue, de par la participation féminine. En même temps s'exprime l'intention d'abandonner désormais le riz pluvial à la souveraineté des femmes ; l'idée prendra-t-elle corps en 1973 ? Il est impossible d'en préjuger. Mais on peut dire en conclusion que le riz pluvial n'a pas encore trouvé sa place dans l'organisation générale de la production. Peut-être ne la trouvera-t-il que dans un cadre totalement rénové ?

Ce cadre rénové pourrait bien naître d'une spécialisation par produit ; l'indice d'une telle évolution se trouve mieux dans les déclarations d'intention, que dans les faits observés. Les tableaux V, VI et VII fournissent néanmoins quelque matière à illustrer ce propos car s'ils montrent d'abord clairement qu'il y a

une relation positive entre possession d'attelages et étendue cultivée en riz pluvial, ils montrent aussi qu'après quelques années d'expérience certains possesseurs de bœufs tendent à abandonner le riz pour se consacrer à l'arachide (exploitant 8 du tableau VII) tandis que d'autres tendent à abandonner l'arachide pour se consacrer au riz (exploitant 3 du tableau VII).

Cette attitude est tout à fait compréhensible pour qui connaît l'écologie du riz pluvial et sait qu'il importe au premier chef d'effectuer un semi précoce (au plus tard le 10 juillet) et de lutter très attentivement contre l'envahissement des mauvaises herbes¹. Par ces deux exigences primordiales, le riz pluvial n'est pas complémentaire de l'arachide ; ce sont deux cultures concurrentes, au plan de l'organisation et de l'affectation du travail².

Les effets de cette concurrence s'inscrivent globalement dans les appréciations et dans les faits. A la question : « Avez-vous augmenté ou diminué la surface d'arachide depuis que vous cultivez le riz pluvial ? », 29 agriculteurs sur 52 répondent qu'ils l'ont réduite, 18 qu'ils n'ont pas changé, 3 pensent l'avoir accrue et 2 répondent qu'ils ne cultivent plus l'arachide depuis plusieurs années. Les agriculteurs dans leur majorité, sont donc conscients des conséquences ; celles-ci ne s'exercent pas sur les seules surfaces, elles s'exercent aussi sur la qualité des soins apportés. A la questions : « Si vous n'aviez pas cultivé du riz pluvial cette année, auriez-vous semé plus tôt l'arachide ? biné plus tôt ? » 49 agriculteurs répondent positivement sur les deux points, 2 pensent qu'ils auraient seulement semé plus tôt, un seul estime qu'il n'aurait ni semé, ni biné plus tôt.

Le plus important, au demeurant, reste encore d'évaluer l'effet final de cette concurrence en termes de production. Or, sur les petits échantillons dont on dispose, comme dans les cas individuels, tant de causes variées agissent avec tant d'ampleur dans un sens ou dans un autre, qu'on se trouve honnêtement dans l'impossibilité de mettre côte à côte deux chiffres comparables susceptibles de résumer la question. Faute de mieux, on examinera donc l'évolution globale de la production d'arachide à partir des poids enregistrés à l'entrée dans les seccos (tabl. VIII).

Ce qui saute aux yeux dès l'abord, c'est la chute de la production à Inor en 1971. Pour ceux qui ont conduit ou suivi la campagne, il ne fait pas de doute que l'extension anarchique du riz et l'impossibilité conséquente d'entretenir l'un et l'autre cultures en sont la cause. La situation se redresse l'année suivante : le riz ayant

TABLEAU VIII

Evolution globale de la production d'arachide pendant les années d'observation (en kg)

	Seccos	Inor	Mayor	Total
Année 1970		203 286	118 535	321 821
Année 1971		153 955	129 372	283 327
Année 1972		249 639	130 837	380 476

déçu, l'accent est mis sur l'arachide, avec plein succès¹. On voit donc que si les effets négatifs d'une innovation peuvent se manifester vigoureusement à l'échelle même d'un village assez important, les corrections nécessaires apparaissent spontanément, rapidement, peut être même exagérément.

En conclusion, l'introduction du riz pluvial ne se présente au stade actuel, ni comme un succès, ni comme un échec. Il est clair que la réceptivité de la population est excellente, que les structures initiales de production n'ont pas d'influence évidente sur cette réceptivité, qu'en conséquence les études poussées sur des conditions préalables d'accueil n'auraient pas apporté grand-chose. Tout est trop labile au départ et ensuite tout est soumis à des conditions trop mouvantes et trop imprévisibles. Pour le riz pluvial, comme pour toutes les entreprises agricoles qui s'exercent sous ces cieux, les caprices de la saison des pluies sont une contrainte majeure ; la seconde contrainte est un calendrier agricole surchargé ; l'évaluation optimiste de ces deux facteurs est la cause la plus fréquente du profond désaccord constaté entre résultats attendus et résultats effectifs.

4.4.3. L'intervention des organismes d'encadrement

Il apparaît avec évidence que les plus grands changements constatés sont intimement liés aux actions des dispositifs d'encadrement du monde rural. Décrire véritablement ces dispositifs, avec leurs objectifs, leurs moyens d'intervention, et la spécificité de leur action, n'est pas possible ici, car c'est en soi tout un sujet. Aussi le but de ce paragraphe sera seulement de dégager quelques traits fondamentaux de l'organisation techno-économique, et d'apprécier le climat qui résulte localement de la confrontation de structures

¹ Le désherbage manuel du riz pluvial demande 20 journées/ha s'il est effectué 15 jours après le semis, 40 journées/ha s'il est effectué 15 jours plus tard. Le mil, par contre, peut se semer à sec et comme il couvre très vite le sol, il n'a pas besoin de sarclage.

² Ce sont, par contre, des cultures complémentaires au plan de l'écologie végétale face à l'irrégularité interannuelle des pluies (une pluviométrie inférieure à la moyenne favorise l'arachide et, supérieure, elle favorise le riz) et face au régime hydrique des sols (opposition entre sols bien drainés et sols à nappe plus ou moins affleurante).

¹ Dans cette démonstration, le village de Mayor sert plus ou moins de référence explicite alors que sa valeur témoin est relative puisque ce village a adopté aussi le riz pluvial ; mais l'ayant adopté avec un an de retard, il n'a pas connu le gros succès de 1969, et l'engouement consécutif. D'autres indices confirment, par ailleurs, que les paysans y sont plus conservateurs, plus prudents.

paysannes complexes et originales, à un appareil d'intervention moderne, conçu et imposé par les Pouvoirs publics.

Est le plus ancien, et de première importance, le dispositif qui combine l'action d'un Office d'Etat à celle de Groupements Coopératifs, dispositif conçu dès l'aube de l'indépendance pour soustraire les cultivateurs à l'exploitation des traitants boutiquiers et libérer l'économie arachidière des Grandes Compagnies commerciales. Ainsi tout paysan a, en principe, à faire à une coopérative, car c'est à ce premier niveau que s'organisent la collecte et la vente de l'arachide, l'octroi des prêts, la distribution des semences, des engrais et du matériel agricole¹. Les coopératives sont coiffées par l'O.N.C.A.D. (Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement) qui les forme, les oriente, leur consent des avances de trésorerie, et met en place le « Programme agricole ». Celui-ci consiste plus précisément dans le recensement des besoins (première estimation en août, expression définitive des besoins en octobre, communication des crédits accordés en mars), le transport et la mise en place dans les magasins des biens d'équipement (matériel, engrais), la répartition des vivres de soudure. L'ensemble du dispositif ne marche pas toujours parfaitement : il peut y avoir des retards, des erreurs, des fuites, mais le système est en progrès indubitable, et fonctionne bien mieux, localement du moins, que ne le laissaient entendre les analyses antérieures².

L'endettement des coopératives est en principe plafonné au quart de la valeur de l'arachide commercialisée les trois dernières années, ou au tiers de l'arachide des deux dernières années³. Mais toutes les coopératives ont dépassé leur capacité d'endettement, du fait que les interventions particulières, Programme semencier (financé sur la Taxe régionale), Projet rizicole de Sédhiou (financé par la BIRD), ont permis l'injection de crédits supplémentaires pour faciliter l'équipement des paysans qui consentaient à travailler suivant leurs directives. De sorte que pour un particulier, l'obtention maintenant d'un crédit dépend parfois autant de l'appui de l'agent du projet susceptible d'effectuer le financement, que de l'avis du Conseil de coopérative, habituellement confondu avec le Conseil villageois. Il n'en reste pas moins que les rem-

boursements se font par le canal ordinaire, et sont soumis par conséquent à la règle générale qui rend tous les coopérateurs solidaires, par le fait notamment que les crédits destinés au paiement de l'arachide récoltée, ne sont mis en place par l'O.N.C.A.D. dans chaque coopérative, qu'après le règlement de toutes les dettes annuelles individuelles.

Cet exemple, ici donné, de la façon dont s'imbriquent des structures différentes, permet de présager les difficultés qui en résultent pour y voir véritablement clair dans la politique de financement du Développement et apprécier à sa juste valeur l'à-propos ou le bien-fondé des mesures respectives. Encore s'agit-il là d'organismes complémentaires nullement en concurrence ! Or la chose même peut exister tant sont diverses et nombreuses les interventions en matière d'encadrement, de vulgarisation, ou d'étude. Au point que les représentants du Pouvoir central s'en sont finalement inquiétés, constatant que « l'application par chacun de ses propres méthodes d'intervention et de vulgarisation risquait d'écarteler les agriculteurs entre différents modes de culture pour une même spéculation » et « qu'on risquait d'aboutir à un système de vulgarisation essentiellement fondé sur la surenchère, où les cadeaux et les dons seraient plus efficaces que les techniques pour convaincre les paysans »¹. Peut-être, d'ailleurs, a-t-on déjà remarqué au fil de détails antérieurement donnés, avec quelle désinvolture apparente, on décidait d'attribuer et de supprimer des primes de labour, on imposait une technique, puis on n'y attachait plus d'importance, on modifiait autoritairement les prix, d'une année à l'autre. Cette situation qui, vue d'en haut, paraît véritablement chaotique à qui veut l'apprécier ou seulement la préciser, est-elle perçue comme telle par les paysans ? Certainement pas. La multiplicité des organismes et la présence ou le passage de leurs nombreux agents, n'a rien de singulier aux yeux de gens qui adorent eux-mêmes se déplacer et le font à tout propos ; ils y voient la preuve qu'on s'intéresse à eux et à leur activité ; cela les encouragerait plutôt. Il ne leur vient pas à l'idée que la multiplicité des interventions peut être pour l'Etat une source de gaspillage, car leur conscience politique n'est pas assez formée pour penser les choses à ce niveau. Ils y verraient plutôt un avantage personnel, celui de contacts humains plus divers, d'où possibilité de choisir et de nouer des relations personnalisées, comme ils les aiment ; or, dans un cadre de relations de personnes à personnes, il est normal, ou tout au moins il n'y a pas lieu de s'étonner si on reçoit des conseils qui diffèrent, ou si l'on bénéficie ici d'un avantage et ailleurs d'un autre.

¹ Aucune différence n'est faite entre coopérateurs et usagers, les ristournes étant partagées au prorata des apports d'arachide de chacun, ou parfois conservées indivises pour faire face à des dépenses collectives de nature fastueuse (dons, réceptions, fêtes).

² Voir à ce sujet la critique sérieuse de R. DUMONT, *Paysanneries aux abois*, édit. du Seuil, 1972, p. 201.

³ Cette convention, en usage au moment de l'enquête, n'a qu'une valeur d'exemple, la Commission d'octroi des crédits semblant avoir toute latitude pour changer de critère ou placer le seuil à un autre niveau. Ainsi, le Comité régional de Développement de la Casamance du 3 mai 1973, a décidé d'agréer les demandes de toutes les coopératives ayant atteint un taux de remboursement au moins égal à 40% pour les dettes contractées à la Banque Nationale de Développement du Sénégal.

¹ Rapport de l'Inspecteur régional de l'Agriculture à la réunion organisée par la Direction des Services agricoles, à Ziguinchor, les 3 et 4 mai 1973 ; la solution du problème est en cours ; une commission de coordination des différentes missions agricoles œuvrant en Casamance a été créée à cet effet, qui aboutira sans doute à un projet d'unification, peut-être sous l'égide de la Société régionale de Développement gérant les diverses sources de financement.

Quant aux décisions sur les prix, elles sont suivies avec intérêt, et commentées, suivant le cas, avec satisfaction ou déconvenue, mais sans passion excessive. Il n'est pas aisé d'apprécier l'importance de cette variable, car il reste au demeurant très difficile d'isoler et de mesurer ses effets propres. Par exemple, le prix de l'arachide à la production était au plus bas en valeur relative en 1970 : 17 F C.F.A. le kilo, ce qui valait bien des doléances ; il a été porté, avec force publicité préalable à 21 F pour la campagne suivante ; tous les gens contactés manifestèrent alors leur satisfaction ; mais quel a été l'effet tangible de cette décision ?

La première chose à faire est d'examiner l'incidence de la mesure sur la production car celle-ci est entièrement connue parce que commercialisée, et que c'est, en tout état de cause, un indicateur des plus importants ; cette grandeur n'a évidemment qu'une valeur relative parce qu'elle est aussi affectée par les conditions météorologiques qui varient d'une année à l'autre. Tout porte à croire, dans le cas considéré que les trois années ont été écologiquement à peu près équivalentes pour l'arachide : l'observation de rendements ponctuels, l'examen de la répartition des pluies, le jugement porté par les paysans, les classent dans les moyennes bonnes. Or, lorsqu'on considère la production totale, exprimée secco par secco (tabl. VIII), ce qui frappe avant tout, ce qui apparaît comme une anomalie évidente, c'est l'évolution non parallèle de la production dans deux villages côte à côte. Ceci a été interprété précédemment à la lumière de l'interaction arachide-riz pluvial, et en fonction de la priorité des soins accordés tantôt à l'une, tantôt à l'autre des cultures ; il n'y a pas lieu d'y revenir mais de constater que ce phénomène masque tous les autres, que l'examen de la production totale ne donne aucune indication sur l'effet d'incitation qu'aurait pu apporter le prix de l'arachide.

L'idée vient donc ensuite d'examiner l'évolution des superficies ; en valeur absolue, donc chiffres cumulables, cela peut être un bon indicateur, puisque, ni la densité d'occupation, ni le régime foncier ne viennent limiter les emblavures¹. Mais pour connaître les superficies, il faut faire des mesures de terrain longues, coûteuses, renouvelées tous les ans car les champs varient en position, surface et limites. Donc, l'évolution des surfaces ne peut, comme l'évolution de la production être examinée exhaustivement à l'échelle de villages tout entiers, mais seulement à partir d'un échantillon assez réduit ; celui-ci est constitué par les champs d'un panel d'exploitants, comportant 48,5 travailleurs à l'origine, réduit à 37 en dernière année. Les résultats sont résumés dans le tableau IX.

On peut déduire de ce tableau un effet positif de l'augmentation des prix, mais faible, peu soutenu de surcroît, et qui plus est non scientifiquement démontré ; un test statistique indique, en effet, que les différences

En valeur relative et exploitant par exploitant, on a surtout mis en évidence l'interaction entre cultures et l'amorce possible d'une spécialisation (tableau VI).

TABLEAU IX

Evolution du prix et des surfaces d'arachide

Année	Prix d'achat du kilo d'arachide	Surface d'arachide cultivée par travailleur effectif
1970	17	0,88
1971	21	0,99
1972	21	0,92

entre moyennes de 1970 et 1971 ne sont significatives qu'au seuil de 0,09 ; les moyennes de 1970 et 1972 ne le sont pas (il y a 57 chances sur 100 pour que la différence soit due au hasard)¹.

Ce résultat est à rapprocher d'interviews pratiquées au début de l'enquête auprès de paysans pour connaître leur sentiment sur la campagne passée (1970) et explorer leurs intentions pour les campagnes futures. Il ressortait de l'analyse de nombreuses réponses obtenues, que 12% seulement des paysans exploitants mettaient le prix au premier rang de leurs préoccupations et comptaient fixer leurs objectifs de campagne en fonction de l'évolution de ces prix ; 49% se révélaient avant tout expansionnistes (cultiver davantage quelle que soit la conjoncture), 37% conservateurs (desir de s'en tenir à peu près à l'état actuel des choses) et 2% indécis ou fatalistes. La suite a montré que 71% seulement des expansionnistes se sont comportés comme tels.

Il est, en définitive, extrêmement difficile de conclure. Quels que soient les domaines considérés, et l'expérience montre bien qu'il est impossible en fait d'en isoler un pour le traiter séparément des autres, deux types d'arguments s'opposent :

— Au niveau du contact personnel, de l'entretien familial, par les opinions émises et les réactions superficielles, on acquiert le sentiment que le désir de novation et de progrès l'emporte de beaucoup sur tous les autres, et qu'il y a une somme de bon vouloir considérable et une immense capacité d'adaptation, facile à exploiter ;

— Au niveau des statistiques, de la transcription

¹ Dans ce type d'enquête l'interprétation statistique des données donne rarement satisfaction ici : trop peu d'individus, trop différents entre eux pour que la méthode générale d'analyse de la variance ait une sensibilité suffisante ; or la méthode d'appariement, qui permet d'éliminer les variations dues au particularisme de chaque individu, n'est pas applicable parce que les unités de production, qu'on les conçoive au niveau individuel ou au niveau des groupes familiaux ne sont pas comparables d'une année à l'autre en raison de l'instabilité interannuelle du schéma d'organisation de la production (cf. paragraphe 4.1.1).

quantitative, qu'il s'agisse d'opinions obtenues par voie un peu détournée pour éviter le biais classique qui résulte de réponses ajustées pour plaire à l'enquêteur, ou mieux encore qu'il s'agisse de résultats pratiques objectivement mesurables et mesurés, les résultats sont tout autres, invitant à tempérer fortement la première note optimiste ici donnée.

Nous avons vu, en effet, que cette paysannerie n'est pas réduite à ses propres ressources et à ses propres moyens ; elle est encadrée, elle bénéficie d'aides multiples, un peu désordonnées peut être, mais pas fondamentalement sujettes à critique ; or, le résultat le plus évident est une stagnation de la production dans tous les domaines (y compris celui des cultures qui admettent une pluviométrie médiocre), stagnation particulièrement inquiétante puisque les rendements moyens restent bas alors que les potentialités régionales sont bonnes (tabl. X). Il n'y a corrélativement aucune amélioration du niveau de vie, donc aucun progrès objectivement identifiable.

TABLEAU X

Rendements moyens observés et rendements moyens potentiels
(en kg/ha)

	Observés	Potentiels (1)	
		Acquis en expérimentation en 1969	Escomptés chez les paysans avant 1972 (10)
Arachide	976 (2)	3 000	2 500
Sorgho	336 (3)	2 500	2 500
Mil tardif	752 (4)	3 000	2 500
Maïs	1 283 (5)	5 000	3 000
Fonio	194 (6)		
Manioc	16 250 (7)	25 000	25 000
Riz pluvial	1 410 (8)	3 500	2 500
Riz de talweg	645 (9)	3 500	3 500

- (1) D'après l'IRAT (juin 1969), Traits essentiels de l'IRAT dans le développement de la République du Sénégal (ronéotype 33 p.).
- (2) Moyenne des années 1970, 1971, 1972. La surface d'arachide prise en compte est les 9/10^e de la surface mesurée du champ arachide plus sorgho ou arachide plus mil.
- (3) Moyenne des années 1970 et 1972 calculée sur sorgho pur et sur sorgho plus arachide, la surface prise en compte étant alors le 1/10^e de la surface du champ.
- (4) Moyenne des années 1970 et 1972 en retenant uniquement les champs de sanio pur.
- (5) Maïs pur de Kankan en 1970 et maïs encadré en 1972.
- (6) Moyenne des années 1970 et 1972.
- (7) Moyenne d'après carrés échantillons récoltés en janvier 1973.
- (8) Moyenne des années 1970 et 1972.
- (9) Moyenne des années 1970 et 1972 en ne tenant compte que des surfaces semées ou repiquées et non des surfaces labourées.
- (10) Ceci doit s'entendre : « Chez les paysans appliquant correctement les thèmes semi-intensifs. »

L'incertitude qui pèse sur l'avenir est interprétée actuellement de façon très différente suivant les villages. En 1973, par exemple, les paysans de Mayor ont décidé en assemblée de stopper les emprunts pour achat d'équipements, jugeant que les remboursements étaient difficiles et que les retards qu'y apportent certains étaient trop préjudiciables à tout le monde (comme on l'a déjà dit, en effet, nul ne peut livrer sa récolte et recevoir son dû, tant qu'il reste dans la coopérative une dette à recouvrer) ; à Inor Diola, au contraire, les coopérateurs ont agréé les demandes individuelles¹ qui ont afflué, considérant comme une véritable aubaine la possibilité de s'endetter encore au-delà du plafond fixé.

En matière de défrichement aussi on observe cette même année des attitudes totalement opposées ; les habitants d'Inor Manding qui se plaignent de leurs terres épuisées et des arbres qui gênent leurs cultures dans les champs s'en tiennent au statu quo, justifiant leur position par l'interdiction d'abattre les arbres qui leur a été signifiée par les gardes forestiers². Les habitants d'Inor Diola, qui savent bien, eux aussi, que le défrichement est maintenant soumis à autorisation délivrée par l'autorité administrative, ne se privent pas pour autant de tailler et couper comme ils l'entendent à proximité de leur domaine habituel ; ils pourront éventuellement alléger qu'il s'est seulement agi de remettre en valeur une vieille jachère ; en même temps, ils ont établi une demande dans les règles pour couvrir ceux d'entre eux qui ont l'intention de partir à la conquête de terres neuves dans un endroit défini à proximité de la frontière gambienne.

On met ainsi en évidence, et le phénomène vaut d'être souligné parce qu'il est fréquent, l'attitude quasi monolithique et momentanément différenciée de villages africains ; ils sont pourtant confrontés à des situations où les besoins, les contraintes et les moyens sont à peu près les mêmes pour tous : si on essaie de comprendre ce qui se passe à ce niveau, on constate que le nombre des composantes est tel, et que leur jeu devient si subtil, qu'on peut à la rigueur trouver après coup une explication valable, mais non prévoir ce qui va se passer ; d'autant que les situations s'inversent très facilement.

Observer de tels comportements sociaux permet néanmoins d'y voir plus clair et aide à porter un jugement plus sain sur les problèmes qui se posent actuellement pour le développement de l'agriculture. Nous constatons d'abord qu'un encadrement, même dense, n'est pas suffisant pour déterminer partout des attitudes convergentes ; il y a donc lieu d'être très prudent dans la construction d'un programme et dans l'établissement de prévisions se rapportant à son action ; autrement dit, il ne suffit pas d'une simple règle de trois pour estimer ce qu'on obtiendra de *N* habitants,

¹ Y compris celle d'un cultivateur sans terre appropriée, qui désire une seconde paire de bœufs pour permettre aux premiers « de se reposer un peu »

² En réalité ils n'ont aucune envie de s'engager dans des efforts importants, ils sont découragés par la médiocrité des résultats de ces dernières années.

sachant déjà ce qu'on a obtenu sur un plus petit nombre n .

A regarder les choses de près, il ne semble pas que ce soit au début de son intervention qu'un agent d'encadrement trouve les plus grandes difficultés ; dans un milieu qu'on peut dire ouvert, curieux de nouveauté et xénophile, il bénéficie au départ d'un préjugé favorable ; il lui est d'abord facile d'imposer quelques principes de modernisation. Mais le prestige et l'autorité s'émeussent vite¹ ; le paysan, bientôt réinterprète tout à sa manière ; il partage sa semence et ses engrais, détourne les insecticides à des fins ménagères, camoufle ses négligences et ses résultats ; le manque de confiance s'est installé ; finalement ni encadreur, ni encadré ne sait très bien ce qui a été fait et ce qu'il aurait fallu faire.

Il est donc évident qu'une énergie considérable doit être déployée pour obtenir l'application stricte des thèmes à vulgariser. Sans doute une rotation assez rapide des encadreurs est bénéfique, car ils finissent par être mêlés à trop d'histoires villageoises et à être trop sollicités pour des questions non afférentes à leur métier ; mais surtout, il est nécessaire de les suivre de près, et de leur faire prendre l'air hors de leurs villages, pour maintenir leur moral à un niveau élevé.

Il faut enfin considérer un autre aspect des choses qui va nous ramener au plus près de notre propos antérieur ; un cultivateur pris individuellement, même s'il est personnellement pourvu des meilleures dispositions, n'est pas en mesure de suivre toutes les instructions qui lui sont données, non parce qu'elles sont irréalisables, mais parce qu'il ne peut jamais se comporter en isolé, parce qu'il ne dispose pas de tout son temps, parce qu'il n'est pas seul à juger de ses actes. Il est situé, comme on l'a déjà vu, au sein de structures familiales et villageoises extrêmement complexes ; leurs contours, certes, sont flous, leurs règles ne sont pas draconiennes, il y a place pour l'initiative d'autant que tout peut jouer dans cet assemblage d'articulations multiples ; mais tout joue à la manière d'un train de charnières ; l'une s'ouvre quand l'autre se ferme, de sorte qu'on ne voit jamais bien quel sera le résultat final, et qu'il y a toujours retard dans le mouvement d'ensemble. Plasticité, mais forte viscosité sont donc, face au changement, les deux grandes caractéristiques du milieu².

¹ On peut penser que les aléas climatiques de ces dernières années, qui ont fait échouer pas mal d'innovations conseillées, ne sont pas étrangères à la chose ; la remarque semble cependant de valeur générale ; on a pu, en effet, observer qu'elle ne s'appliquait pas seulement aux encadreurs agricoles, mais à bien d'autres et notamment aux agents des services de santé.

² La difficulté de mener à bien des actions de masse a donné à penser qu'il pourrait être plus fructueux de concentrer les efforts de vulgarisation sur quelques individus particulièrement aptes à les recevoir. Un essai de ce genre est conduit dans la région par l'IRAT, et localisé à Maniora 2. Il n'est cité que pour mémoire, d'une part, parce qu'on

La situation qui ressort d'un exposé comme celui qu'on vient de faire peut être considérée comme un cas singulier, n'ayant de valeur propre que par son pittoresque ; l'on peut, dès lors, contester sa valeur d'exemple pour l'accès à la connaissance du savoir considéré. Nous examinerons donc, dans une deuxième partie, ce qui est ou ce qui n'est pas généralisable à l'ensemble des structures africaines ; ce faisant, nous établirons les comparaisons nécessaires pour discuter le contenu exact des concepts utilisables, pour noter l'inadéquation de nombre de concepts importés ; d'où l'occasion de contester, pour le repérage et l'analyse des faits, le champ de validité de certaines méthodologies qui se voudraient générales.

BIBLIOGRAPHIE

- DIARRA (S.) - 1972 - Les civilisations paysannes face au développement en Afrique. *Cahiers d'études africaines*, vol. XII.
- DUMONT (R.) - 1972 - Paysanneries aux abois. Editions du Seuil.
- I.R.A.T. - 1971 - Production de semences de riz pluvial en 1970 à Inor, Mayor, Kandialon. *multigr.*, 7 p.
- KOHLER (J.M.) - 1968 - Activités agricoles et transformations socio-économiques dans une région de l'ouest du Mossi. ORSTOM, 258 p., *multigr.*
- KOUASSIGAN (G.A.) - 1966 - L'homme et la terre. ORSTOM.
- MILLEVILLE (P.) - 1972 - Approche agronomique de la notion de parcelle en milieu traditionnel africain : la parcelle d'arachide en Moyenne Casamance. *Cah. ORSTOM, sér. Biol.*, n° 17, 1972 : 23-37.
- PÉLISSIER (P.) - 1966 - Les paysans du Sénégal. Imprimerie Fabreigue, St-Yrieix.
- S.A.T.E.C. - 1968 - Développement de la riziculture au Sénégal. Rapport préliminaire. *multigr.* 127 p., annexes et cartes.
- THOMAS (L.V.) - 1958 - Les Diola, IFAN, Dakar, 2 tomes.

n'a pas les éléments pour en parler valablement, d'autre part, parce que la généralisation d'un tel principe dans une société égalitaire soulève des problèmes énormes, d'ordre technique, économique, politique et moral, qu'il faudrait aborder.